MOTTEVILLE INFO

Site internet: http://motteville-infos.fr











Année 2019 Nº 35

Mairie de Matteville Place De Lattre de Tanigny 76970 Matteville Tel: 02-35-96-82-67 Fax 02-32-70-04-68





Loisirs >> Randonnée74

Editorial

Nous avons le plaisir de vous remettre l'édition 2019 de Motteville Info. Nous y avons repris les informations, les actions et réalisations de la municipalité et des associations de notre commune qui ont été nombreuses au cours de l'année 2018. Nous y avons ajouté quelques pages de renseignements ou documents utiles.

Nous remercions encore celles et ceux qui ont contribué à apporter du contenu à ce journal et nous espérons que vous prendrez de l'intérêt à feuilleter ce numéro et à le conserver.

Le comité de rédaction :

Mmes Barbara Dannebey et Fabienne Hamouis, Mrs Daniel Dieulle et Yves Petit







Tout d'abord bonjour à toutes et à tous, c'est avec plaisir que je vous accueille aujourd'hui dans notre belle salle communale.

Mme Charlotte MASSET, Conseillère Départementale, Vice Présidente du Conseil Départemental, Mrs les maires, Adjoints, Conseillers Municipaux des communes voisines, Mme la Présidente du SIVOS des Vergers de Caux, Mrs les représentants des Pompiers et de la Gendarmerie, les représentants du Courrier

Cauchois, Valérie PERROT et de Paris Normandie, Nicolas BOQUET, les membres du corps Enseignant

Et vous tous, ici présents.

Au nom du Conseil municipal, des membres du CCAS, de Mr le président de la Régie de Transport, du personnel communal et en mon nom personnel, je vous présente, ainsi qu'à vos proches, tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année, avec une pensée particulière pour ceux qui ne peuvent être parmi nous pour raison de santé ou qui nous ont quittés l'an passé.

Je souhaite que cette année 2019 soit plus clémente pour notre pays durement touché à nouveau cette année par des attentats meurtriers et retrouve enfin le calme et la sérénité.

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. C'est toujours un plaisir de vous accueillir. Je vous présente les excuses de M. Xavier BATUT, Député, retenu par d'autres obligations et de Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Conseiller Départemental qui m'a chargée de vous adresser ses vœux les plus sincères pour l'année 2019.

Je tiens également à remercier Yves PETIT, mon 1er adjoint et Tony LEURY, mon 2ème adjoint, pour l'aide qu'ils m'apportent tout au long de l'année. Depuis fin novembre, Eric HALBOURG a été élu 3ème Adjoint. Nous avons toujours fonctionné avec 2 adjoints mais vu, d'une part le nombre d'habitants augmentant progressivement (plus de 800 au prochain recensement) notamment dans les deux nouveaux lotissements ce dont je me réjouis, et d'autre part l'importance et la complexité des dossiers à traiter à l'heure actuelle, le besoin se faisait sentir fortement de renforcer l' équipe pour mener à bien nos différentes tâches. Lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, j'ai proposé de porter à 3 le nombre d'Adjoints ce qui a été voté à l'unanimité. Eric HALBOURG s'est porté candidat et a été élu le même jour, à la majorité absolue, en obtenant



12 voix sur 14 suffrages exprimés. Notre organisation a été modifiée ainsi que les délégations. Je lui souhaite la bienvenue en tant qu'adjoint et le remercie par avance de sa contribution et de l'aide qu'il va nous apporter.

Merci également aux Membres du Conseil Municipal, du CCAS, à Elodie GRELON, notre nouvelle Secrétaire de Mairie, MM.





DEHAYE et ANCEL, chargés de l'Entretien et des Espaces Verts de la commune ainsi que du transport scolaire,



Mesdames BRUNY, FAUVEL, PETIT, POLLART et PISIAUX, chargées de la restauration scolaire, de la garderie et du nettoyage des locaux communaux. Mme THAFOURNEL assure le remplacement de Mme *Eric Halbourg* BRUNY, actuellement en congés de maladie et répond *nouvel adjoint* toujours présente à mon appel.

Je n'oublierai pas les Présidente et Présidents d'Associations ainsi que leurs bénévoles qui oeuvrent dans des domaines différents : loisirs de nos aînés, devoir du souvenir, sport, animations de la commune, informatique, sauvegarde du patrimoine et humanitaire. Certaines d'entre elles manquent de bénévoles et souhaiteraient que vous veniez les rejoindre.

Je voudrais vous présenter maintenant l'essentiel de ce que nous avons réalisé en 2018.

- RESTRUCTURATION DE VOIRIES :

Groupement de commandes avec la Communauté de communes, Entreprise retenue : EIFFAGE

- Allée des Tillleuls Montant TTC 45 217.55 Euros
- Hameau de la Hongrie Montant TTC 39 701,47 Euros
- ♦ Allée des Aubépines Montant TTC 19 185,50 Euros

Des demandes de subventions ont été accordées par l' Etat et le Conseil Départemental. Je remercie Mme MASSET pour son intervention.

Pour réduire la vitesse excessive rue du Stade et assurer la Sécurité, un ralentisseur a été réalisé en novembre pour un montant TTC de 11 056,55 Euros.

Nous avons bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental versée par l'Etat, au titre des amendes de Police.

- TERRAIN DE JEUX

Le réaménagement du terrain de pétanque et la réfection de la placette en enrobé près de l'église ont été également réalisés en octobre pour recevoir une aire de jeux pour enfants qui sera installée au Printemps prochain avec deux bancs et un terrain multi sports.

- CREATION D'UN PARCOURS SANTE :

Des agrès et deux tables de pique-nique vont être installés prochainement par les Employés Communaux sur le terrain rue de l'Etang. Montant de l'achat TTC 5 459,40 Euros subventionnés par l'Etat pour 900 euros.

Vœux 2019



ENTRETIEN ET RESTAURATION DES BATIMENTS COMMUNAUX (Travaux non subventionnés):

BÂTIMENT ANNEXE DE L'EPICERIE:

L'Entreprise TOCQUEVILLE a effectué des réparations sur les murs au mois d'Octobre. Un devis a été accepté pour des travaux complémentaires qui se sont avérés nécessaires et seront effectués prochainement. Le tout pour un montant TTC de 21 098 Euros.

L' Entreprise HARLIN a refait la couverture au printemps pour un montant TTC de 27 980,29 Euros.

ANCIEN PRESBYTÈRE:

Les pignons et la façade arrière s'étant dégradés c'est l' Entreprise TOCQUEVILLE qui est également chargée de la réparation pour un montant TTC de 12 254,17 euros. Les travaux sont en cours d'exécution.

L'escalier de secours extérieur défectueux a été supprimé. Un nouvel escalier vient d'être confectionné et posé par M. NAZE ébéniste de notre commune pour un montant TTC de 4 800 Euros. Il assurera également prochainement la restauration de la porte d'entrée de l'église et la réparation de l'escalier menant au clocher.

Un garde-corps a été installé sur l'escalier de la façade principale de l'ancien presbytère pour sécuriser et faciliter l'accès des personnes se rendant à la salle Informatique , pour un montant TTC de 8 450 Euros par l' Entreprise RSM d'Yerville.

- AJOUT DE POINTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Remplacement de la bouche à la Corderie, Installation de Poteaux Incendie aux Tilleuls, au Hameau des Poulies et au Hameau du Chemin, le diamètre des tuyaux existants permettant ces installations. Nous venons de recevoir les devis du résultat de l'appel d'offres du groupement de commandes lancé par le Syndicat d'Eau pour un montant total TTC de 10 625,92 Euros. Une subvention nous a été accordée par l'Etat d'un montant de 2 840 Euros.

- MOBILIER POUR L'AMENAGEMENT DES CLASSES MATERNELLES :

Fourni et installé par la Société LEM en août dernier pour un montant TTC de 5 042 Euros.

- REGENERATION DU TERRAIN DE FOOT :

A été réalisée par la Société Environnement Service pour un montant TTC de 8 276,40 Euros.

- ACHAT D' UNE TONDEUSE :

A été réalisé pour un montant TTC de 1 482.30 Euros.





Ces différents programmes ont été réalisés avec les fonds propres de la Commune concernant la part à notre charge sans avoir recours à l'emprunt et sans augmentation des impôts locaux.

Concernant notre Plan Local d'Urbanisme, nous avons travaillé en début d'année sur son règlement. Mais depuis, il n'a guère progressé, la consultation de différents services prenant un certain temps...Nous espérons cependant pouvoir enfin terminer ce travail avant la fin 2019, avec une enquête publique, la consultation des services de l'Etat et l'approbation définitive.

Nous avons mis en place notre Plan Communal de Sauvegarde et l'avons présenté en réunion publique. Nous y avons associé la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile, toujours avec l'aide des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec. Nous finaliserons dans les prochaines semaines la rédaction du livret du réserviste et réunirons de nouveau les volontaires que je tiens à remercier. Vous pouvez toujours nous y rejoindre en contactant la mairie. Vous trouverez plus de précisions dans notre prochain bulletin communal.

Cette année nous avons en projet deux programmes d'investissement que nous aimerions réaliser suivant nos disponibilités financières. En effet, nous attendons de connaître le montant des différentes dotations qui nous seront attribuées par les Services de l'Etat afin que le Conseil Municipal puisse délibérer et arrêter les travaux à effectuer sur proposition de la Commission de Travaux.

Ces deux projets sont les suivants :

- ♦ La réfection de la rue de la Prairie
- L'aménagement du Centre Bourg

Le recensement des foyers de notre commune va avoir lieu du 17 Janvier au 16 Février. Yves PETIT sera le Coordonnateur Communal et nous avons recruté deux agents recenseurs : cette tâche a été confiée à Mesdames Francette DANNEBEY et Marie THAFOURNEL, ici présentes, qui passeront à votre domicile pour réaliser cette enquête obligatoire. Je vous demande de leur réserver le meilleur accueil possible et je vous en remercie.

Je voulais également vous demander d'être vigilants, deux cambriolages ayant eu lieu dernièrement dans la commune dont un dans notre atelier où du matériel neuf nous a été dérobé.

Nous allons maintenant accueillir, comme chaque année, les nouveaux habitants de notre village ayant répondu à notre invitation et à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous en leur remettant un livre sur l'Histoire de Motteville (17 nouvelles familles ont été invitées). Puis nous prendrons ensemble le verre de l'amitié. Je laisse auparavant la parole à Mme MASSET, Vice-Présidente du Conseil Départemental qui nous fait l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui.

Au conseil municipal >> Les Délibérations

SEANCE DU 06 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le six février à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

Etaient présents: MM: BEAUDOUIN Marie-France, PETIT Yves, LEURY Tony,

HAMOUIS Fabienne, CURY Christelle, DANNEBEY Barbara, BIARD Christophe, LECOQ Gérard, HARDIER Mauricette, LARGILLET Marc, FAUVEL Catherine.

Excusés: MM HALBOURG Eric, MONTIER Nadine, RENOULT Jean-Luc.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DANNEBEY Barbara Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES – LEVEE DE L'INDICE 314

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que l'indice n° 314 a été recensé par le CETE en 2009.

- Considérant les éléments fournis par Mr Quiniou Arnaud, chargé de mission mouvements de terrain à la DDTM dans son mail du 29 novembre 2017 et sa proposition de supprimer le périmètre de risque générés autour de cet indice au motif qu'il s'agit d'un puits avorté ;
- Considérant la confirmation de la proposition lors de la conversation téléphonique du 06 décembre 2017 entre Mr Quiniou et Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil sur proposition de Mme le Maire décident à l'unanimité des votes :

- de lever l'indice 314.

Il conviendra néanmoins d'éviter de construire au droit de ce puits comblé.

<u>INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES – LEVEE DE L'INDICE 253</u>

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que l'indice n° 253 situé au hameau de Runetôt a été recensé par le CETE en 2009.

- Considérant les éléments fournis par Mr Quiniou Arnaud, chargé de mission mouvements de terrain à la DDTM dans son mail du 05 janvier 2018 et sa proposition de supprimer le périmètre de risque généré autour de cet indice ;

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil sur proposition de Mme le Maire décident à l'unanimité des votes :

- de lever l'indice 253.

ADHESION AU CAUE 76 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Mme le Maire rappelle que les architectes conseillers du CAUE fournissent aux personnes qui le désirent les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Ils n'ont pas vocation à se substituer aux professionnels de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage. Les interventions du CAUE auprès des particuliers sont gratuites et s'adressent à ceux qui envisagent de construire, de rénover ou d'agrandir leur habitat.

L'adhésion 2018 s'élève à 92 euros.

Les Membres du Conseil Municipal, considérant le bien-fondé de la proposition acceptent l'adhésion de la commune au CAUE pour 2018.

TRAVAUX PROJETS

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Mme le Maire rappelle aux Membres du Conseil qu'un aménagement du centre bourg est envisagé afin d'améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements piétons et des accès aux services communaux, le stationnement des véhicules et l'aspect agréable du centre de Motteville.

Au conseil municipal >>

Les Délibérations

Mr l'Adjoint aux travaux présente le projet d'aménagement aux Conseillers.

Il informe que l'estimation globale des travaux s'élève à 136 296.60 € HT à laquelle s'ajoutera la somme d'environ 14 000 € pour la maitrise d'œuvre.

Après avoir étudié le projet et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire réaliser l'aménagement du centre bourg
- de faire appel à un maître d'œuvre pour la réalisation du projet et le suivi de la facturation
- de solliciter des subventions auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL et au titre de la DETR
- de solliciter une subvention auprès du Département
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune
- approuvent la dépense et son inscription aux BP 2018 et 2019.
- autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

ALLEE DES TILLEULS

Mme le Maire rappelle que la voirie de l'allée des Tilleuls, qui dessert 10 habitations est fortement dégradée, qu'il convient de la restructurer et de prévoir un aménagement pour l'écoulement pluvial

L'estimation globale des travaux de restructuration s'élève à 23 437.40 € somme à laquelle il conviendra d'ajouter les dépenses liées aux frais de maîtrise d'œuvre (environ 2 500 €)

Après avoir étudié le projet et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire réaliser la restructuration de l'allée des tilleuls,
- de faire appel à un maître d'œuvre pour la réalisation du projet et le suivi de la facturation
- de solliciter des subventions auprès des services de l'Etat au titre de la DETR
- de solliciter une subvention auprès du Département
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune
- approuvent la dépense et son inscription au BP 2018
- autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

PLATEAU RALENTISSEUR RUE DU STADE

Mme le Maire rappelle que de nombreux enfants empruntent la rue du stade (VC 3); afin d'améliorer la sécurité de ces piétons, elle propose la création d'un plateau surélevé avec une zone 30, situé avant l'entrée du stade de football.

Le coût des travaux est évalué à 8 829.20 € HT

Après avoir étudié le projet et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire réaliser le plateau surélevé avec une zone 30 ;
- de faire appel à un maître d'œuvre pour la réalisation du projet et le suivi de la facturation
- de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL
- de solliciter une subvention auprès du Département au titre des Amendes de Police
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune
- approuvent la dépense et son inscription au BP 2018
- autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet

RESTRUCTURATION DE VOIRIES

Mme le Maire rappelle aux Membres du Conseil que plusieurs voiries de la commune sont en mauvais état ; une réfection doit être prévue : rue la Hongrie (partie sur VC 6) et chemin des Aubépines

L'estimation des travaux s'élève à :

41 695.00 € HT pour la rue de la Hongrie (partie sur VC6)

10 150.00 € HT pour le chemin des Aubépines

Au conseil municipal >> Les Délibérations

soit une estimation globale de : 51 845.00 € HT Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil :

Décident :

- de faire effectuer ces travaux
- de solliciter des subventions auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL et au titre de la DETR
- de solliciter une subvention auprès du Département
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune

Approuvent la dépense et son inscription au budget 2018

Autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

PARCOURS SANTÉ

Mme le Maire rappelle que de nombreux Administrés demandent l'aménagement des abords de l'étang en parcours santé. Elle présente l'estimation proposée par l'entreprise ETEC pour la fourniture et la pose de différents agrès et qui s'élève à 12 055.00 € HT.

Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- de demander d'autres devis
- de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR (Equipements sportifs de taille modérée)
- de solliciter une subvention auprès du Département (DDJS)
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil

Approuvent la dépense et son inscription au budget 2018

Autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Mme le Maire rappelle qu'un terrain appartenant à la commune et situé en centre bourg est actuellement sous utilisé. A la suite de demandes récurrentes de nombreuses personnes, Mme le Maire propose de l'aménager en aire de jeux pour les enfants.

Une estimation a été réalisée qui s'élève à un montant de 30 000 € HT incluant la fourniture et la pose du matériel.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- d'aménager le terrain en aire de jeux pour les enfants
- de demander des devis aux entreprises spécialisées
- de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR
- de solliciter une subvention auprès du Département
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune

Disent que l'opération sera inscrite au budget prévisionnel 2018

Autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

BORNES INCENDIE

Mme le Maire informe le Conseil que le réseau de lutte contre les incendies de la commune nécessite d'être entièrement contrôlé, avec la remise aux normes actuelles de plusieurs bornes existantes et l'ajout de bornes supplémentaires dans les quartiers non protégés actuellement.

L'évaluation du coût pour l'ajout de trois bornes supplémentaires s'élève à 7 100.00 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de faire contrôler tous les points existants

Au conseil municipal >> Les Délibérations

- de faire exécuter les remises aux normes qui s'imposeront
- de procéder à l'ajout de bornes incendie aux endroits préconisés lorsque cela sera techniquement réalisable ;
- de solliciter pour l'ajout des trois bornes supplémentaires la subvention la plus élevée possible aux services de l'Etat, au titre de la DETR « équipements de lutte contre l'incendie » ;
- disent que les dépenses afférentes au projet seront inscrites au BP 2018
- Autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

RESTAURATION DES PIGNONS ET FAÇADE ARRIERE ANCIEN PRESBYTERE

Mme le Maire rappelle que l'Ancien Presbytère appartient à la commune et qu'il est partagé en quatre appartements dont trois sont actuellement loués pour un montant total annuel de loyers de 10 877.50 €

Elle rappelle que la commission des travaux a constaté que les pignons ainsi que la façade arrière du bâtiment sont très dégradés (fissures, briques tombées..) et qu'il convient de les restaurer.

Mme le Maire présente le devis proposé par l'entreprise « Constructions d'Antan ».

Il s'élève à 10 962.89 € HT

D'autres devis seront demandés

RESTAURATION DE L'ANNEXE GARAGE DU COMMERCE MULTIPLE RURAL

Mme le Maire rappelle que les bâtiments à usage de commerce rural (commerce, appartement et annexe garage) appartiennent à la commune qui loue l'ensemble au commerçant pour un loyer annuel de 8 210.88 €.

Elle rappelle que la commission des travaux a constaté que les murs et la toiture du bâtiment annexe sont extrêmement dégradés et qu'il convient de les restaurer dans les meilleurs délais.

Elle présente le devis proposé par les entreprises :

- Constructions d'Antan pour les travaux de consolidation des murs pour : 7 994.46 € HT
- EURL Beaudouin HENRY pour les travaux de couverture pour : 20 212.00 € HT

soit pour un montant total de : 28 206.46 €

D'autres devis seront demandés.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX DE VOIRIE

La commune d'YERVILLE propose de constituer un groupement de commandes pour des travaux de voirie afin de réaliser des économies importantes et d'optimiser la gestion et la rationalisation de cette commande publique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes dont sont également membres les communes du territoire de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville qui le souhaitent, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter. Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché est conclu pour une durée d'un an.

La commune d'YERVILLE assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de la gestion de la procédure entre le début de l'existence du groupement et la désignation du titulaire du marché.

Chaque membre du groupement contractera avec l'entreprise titulaire pour les travaux qui lui sont propres.

Considérant que chaque commune adhérente du groupement doit délibérer afin d'autoriser le Maire à signer la convention, Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votes, décide de :

Désigner la commune d'YERVILLE représentée par son Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes constitué entre la commune d'YERVILLE et les communes adhérentes,

Accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,

Autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

Nommer Mr Tony Leury, adjoint au Maire de Motteville en tant que représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres spécialement constituée,

Autorise Mme le Maire à signer le marché et à en assurer l'exécution

Au conseil municipal >> Les Délibérations

ACHAT DE MATERIELS A L'ECOLE COMMUNALE

Mme le Maire informe que Mr le Directeur d'école demande que soient changés les tables et chaises et certains mobiliers des classes maternelles. Le Conseil en prend acte et demande la production de devis pour se prononcer.

SEANCE DU 20 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt février à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

Mme Laurence LEFEBVRE, pour la société Espac'Urba, présente au Conseil Municipal l'avancée du Projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Elle rappelle que les diagnostics et l'enquête agricole sont réalisés ; que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a déjà été débattu en Conseil Municipal et présenté à la population.

Mme LEFEBVRE présente la carte des risques puis précise que la règlementation zone par zone a été réalisée. Prochaines étapes :

- Présentation aux services de l'État : 21 Mars 2018 à 9h30
- Réunion Publique : 27 Mars 2018 à 19h
- Arrêt du Projet en Conseil Municipal et clôture de la concertation : Avril
- Consultation 3 mois (Préfecture) : Mai Juin Juillet synthèse envoyée en Mairie
- Enquête Publique 1 mois avec commissaire enquêteur : Septembre

Puis 1 mois pour le rapport du commissaire enquêteur : Octobre

- Réunion technique : Novembre
- Approbation du Conseil Municipal : Décembre
- le Préfet a encore deux mois pour le contrôle de légalité
- => Pour rendre exécutoire : Il conviendra de réaliser la publicité dans un Journal et affichage en Mairie

Si recours d'un particulier : cela ne suspend pas le PLU.

Mme HAMOUIS Fabienne, qui représente le collectif du lotissement du Roseaux Saint Michel, demande à Mme LEFEBVRE Laurence si le lotissement ne sera pas rattaché à la parcelle B 781. Mme LEFEBVRE confirme que la noue existante entre le lotissement et la parcelle B 781 ne sera pas modifiée (B 860).

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 20h30.

SEANCE DU 20 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt mars à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE

Sous la présidence de Mr PETIT Yves, Doyen, le compte administratif 2017 est présenté. Il est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement solde créditeur 368 955.93 €
Section d'investissement solde créditeur 27 000.53 €
Résultat global solde créditeur 395 956.46 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Restes à réaliser d'investissement : Dépenses : 105 407 € Recettes : 0 €

Il est accepté à l'unanimité des votes.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017

Au conseil municipal >>

Les Délibérations

Affectation du résultat de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 78 406.47 €
Report à nouveau créditeur ligne 002 : 290 549.46 €

Mme le Maire reprend la présidence de séance

COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

TAUX DES 4 TAXES 2018

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votes de maintenir les taux des taxes pour 2018 ce qui les fixe comme suit :

Taxe d'habitation 15.89

CFE 16.97

Foncier Bâti 18.29 Foncier non bâti 36.71

SUBVENTIONS 2018

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2018 :

CCAS 6 000 **Anciens Combattants** 610 Motteville Informatique 0 Association EMC 2 000 Amicale des Maires ጸበ Amicale pompiers Yerville 150 ASM Tennis de table 1 050 Amicale des Aînés 690 Gincaux CLIC 100 Malta en fête 1500 Téléthon 250

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AUX SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville décident d'accepter la fiscalisation de la contribution 2018 aux :

- Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine
- Syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat mixte des bassins versants Durdent-St Valéry-Veulettes

REMISE EN ETAT DU TERRAIN DE FOOTBALL

Mme le Maire informe que l'EMC football a demandé une remise en état du terrain de football

Mr l'Adjoint aux travaux a constaté le bienfondé de la demande et présente les devis proposés par l'entreprise spécialisée Environnement Service pour un montant total de 6 897.00 € HT (8 276.40 € TTC)

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à la majorité des votes (7 votes pour et 3 abstentions) :

- de faire exécuter les travaux de remise en état du terrain de football
- d'accepter le devis pour leur montant
- d'inscrire la dépense au BP 2018

DÉPART D'UN AGENT

Au conseil municipal >>

Les Délibérations

Mme le Maire propose d'offrir un bon d'achat pour remercier Mme Françoise THOMAS pour ses 34 années de travail au sein de la Mairie de Motteville en tant que secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une carte cadeau d'une valeur de 300 € chez Cultura pour le départ de cet agent.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe que le SDE 76 a évalué le coût d'un enfouissement des réseaux comme suit : -rue Alexis Ricordel : 44 818 € TTC

- rue de la prairie : environ 27 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et considérant que la commune n'a pas encore reçu d'éléments précis sur les recettes 2018, décide de surseoir à sa réponse sur ces projets.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 22h50.

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à 20 heures, les Membres du Conseil municipal

légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sous la présidence de Mr PETIT Yves, Doyen, le Compte Administratif 2017 de la Régie de Transports est présenté. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du conseil adoptent à l'unanimité des votes le compte administratif 2017 comme suit :

section d'exploitation : solde créditeur 9 271.70 € section d'investissement : solde créditeur 22 693.04 €

REGIE DE TRANSPORTS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017

Affectation du résultat d'exploitation :

Excédent de fonctionnement capitalisé (art 1068): 0 €

Report à nouveau d'exploitation : 9 271.70 €

Mme le Maire reprend la présidence de séance

REGIE TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion de Mr le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

REGIE DE TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2018

Mme Beaudouin propose le budget primitif 2018 de la Régie de Transports ; après délibération il est adopté à l'unanimité des votes tel que proposé; il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

section d'exploitation : 19 315 € section d'investissement : 25 511 €

COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2018

Mme le Maire présente au Conseil le projet de Budget primitif 2018 préparé par la commission des finances. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité des votes le budget primitif 2018 tel que proposé par Mme le Maire.

Il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 815 725 € Section d'investissement : 439 893 €

INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES - LEVEE PARTIELLE DE L'INDICE 002 (Mr Djouadi)

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que l'indice n° 002 a été recensé par le CETE en 2009.

Considérant les éléments fournis par Mr Quiniou Arnaud, chargé de mission mouvements de terrain à la DDTM dans son mail du 23 mars 2018 et de sa proposition de réduction de la zone à risque en arrière des sondages généré autour de cet indice ;

Au conseil municipal >> Les Délibérations

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil sur proposition de Mme le Maire décident à l'unanimité des votes de lever partiellement l'indice.

Il conviendra néanmoins d'éviter au maximum toute infiltration d'eau à proximité de cet indice 002.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe que suite à la réunion à la Communauté de Communes de Plateaux de Caux avec les bassins versants, les délégués des bassins versants à la Communauté de Communes seront Mme Beaudouin Marie-France, Maire et Mr Petit Yves, Adjoint.

Mr Petit propose qu'un deuxième panneau de sens interdit soit mis en place à la rue du stade, suite à la remarque de plusieurs habitants indiquant que des voitures prenaient le chemin à sens inverse.

Mr Renoult indique que le camion de la collecte des déchets ménagers a des difficultés à circuler dans l'Avenue des Comtes de Germiny à cause des branches d'arbres tout le long du chemin.

Mme le Maire informe qu'une réunion de la commission travaux aura lieu le samedi 21 avril à 9h30.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal, des volontaires pour choisir les compositions florales pour les parterres.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 22h40.

SEANCE DU 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze mai à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

RESTAURATION DES PIGNONS ET FAÇADE ARRIERE ANCIEN PRESBYTERE

Mme le Maire rappelle que l'Ancien Presbytère appartient à la commune et qu'il est partagé en quatre appartements actuellement loués pour un montant total annuel de loyers Elle rappelle que la commission des travaux a constaté que les pignons ainsi que la façade arrière du bâtiment sont très dégradés briques tombées..) et qu'il convient de les (fissures, Après réception d'un deuxième devis demandé, les Membres du Conseil, après analyse et comparaison, dont ci-dessous le tableau comparatif:

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Tocqueville	10 211.80 €	12 254.17 €
Constructions d'Antan	10 962.89 €	12 059.18 €

Et après délibération, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire réaliser les travaux ;
- de choisir l'entreprise Tocqueville pour leur réalisation
- d'accepter et de signer le devis de l'entreprise pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- d'effectuer le paiement à l'article 2138 de l'opération 188 du budget

RESTAURATION DE L'ANNEXE GARAGE DU COMMERCE MULTIPLE RURAL

Mme le Maire rappelle que les bâtiments à usage de commerce rural (commerce, appartement et annexe garage) appartiennent à la commune qui loue l'ensemble au commerçant pour un loyer annuel de 8 210.88 €.

Elle rappelle que la commission des travaux a constaté que les murs et la toiture du bâtiment annexe sont extrêmement dégradés et qu'il convient de les restaurer dans les meilleurs délais.

Après réception d'un deuxième devis pour la restauration et de deux autres devis pour la couverture demandés, les Membres du Conseil, après analyse et comparaison, dont ci-dessous le tableau comparatif :

Au conseil municipal >>

Les Délibérations

Travaux	ENTREPRISES	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
	Henry	20 212.00 €	24 254.40 €
Couverture	Harlin	23 316.91 €	27 980.29 €
	Petit	17 120.91 €	18 833.00 €
Restauration Consolidations des murs Co	Tocqueville	13 889.62 €	16 667.55 €
	Constructions d'antan	7 994.46 €	9 593.35€

Et après délibération, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire réaliser les travaux ;
- de choisir les entreprises Harlin pour la couverture et Tocqueville pour la restauration consolidations des murs pour leur réalisation
 - d'accepter et de signer les devis des entreprises choisies pour ses montants
 - d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
 - d'effectuer le paiement à l'article 2138 de l'opération 189 du budget

LE POINT SUR LES TRAVAUX

ALLEE DES TILLEULS

Mr Leury, Adjoint aux travaux, explique que pour connaître la surface nécessaire afin de pouvoir acheter une partie de la parcelle de Mme Delaët Monique, la commune a besoin de l'autorisation du propriétaire actuel pour réaliser des études concernant la gestion des eaux pluviales. Un courrier recommandé sera fait en ce sens.

PARCOURS DE SANTE

Mr Petit, Adjoint, expose les différents devis reçus au Conseil Municipal pour la mise en place d'un parcours de santé à côté de l'étang près du stade.

Les Membres du Conseil Municipal en prennent acte, et demandent d'attendre la réunion de la commission travaux prévue le samedi 19 mai à 9h30, afin de sélectionner les agrès, puis d'obtenir des devis correspondants aux agrès choisis.

AIRE DE JEUX

Mr Petit, Adjoint, expose les différents devis reçus au Conseil Municipal pour la mise en place d'une aire de jeux pour enfants sur le terrain à côté du parking de l'église.

Les Membres du Conseil Municipal en prennent acte, et demandent d'attendre la réunion de la commission travaux prévue le samedi 19 mai à 9h30, afin de sélectionner les jeux, puis d'obtenir des devis correspondants aux jeux choisis.

Mme le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de trouver une solution d'emplacement des containers des déchets recyclés sachant qu'avant la fin de l'année il ne restera que les containers à verres.

BORNES INCENDIE

Mr Petit, Adjoint aux finances, explique que suite à l'intervention de technicien du syndicat d'eau montrant les lieux possible pour l'emplacement de bornes incendie avec un débit suffisant pour répondre aux normes actuelles de défense contre l'incendie, il y a une possibilité au Hameau du Chemin, Route de Flamanville à l'intersection de l'Allée des Tilleuls, au niveau du pont de la Rue des Poulies.

Un courrier indiquant les lieux où seront placées les bornes incendie, sera transmis au SMAEPA.

ACHAT DE MATERIELS A L'ECOLE COMMUNALE

Mme le Maire rappelle que Mr le Directeur d'école demande que soient changés certains mobiliers des classes maternelles.

Mme le Maire a demandé l'avis aux professeurs afin de choisir les mobiliers pour les classes de maternelles ; suite à cette sélection, elle présente le devis proposé par « LEM 76 », entreprise spécialisée dans le mobilier scolaire.

Il s'élève à 4 405,83 € HT soit 5 287.00 € TTC.

Au conseil municipal >> Les Délibérations

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- de faire l'achat du mobilier scolaire ;
- de choisir l'entreprise LEM 76
- d'accepter et de signer le devis de l'entreprise choisie pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- d'effectuer le paiement à l'article 2184 de l'opération 190 du budget

ESCALIER ANCIEN PRESBYTÈRE

Mme le Maire rappelle que l'escalier en bois à l'arrière de l'ancien presbytère a été retiré pour des mesures de sécurité, et que la porte a été scellée pour éviter tout accident.

Mme le Maire propose de mettre à nouveau un escalier à cet endroit afin que cela puisse servir en tant que sortie de secours pour les locataires de l'ancien presbytère.

Le Conseil en prend acte et demande la production de devis pour se prononcer.

GARDE-CORPS ANCIEN PRESBYTÈRE

Mr Leury, Adjoint aux travaux, propose la mise en place d'un garde-corps au niveau de l'escalier principal devant le presbytère qui rejoint la salle informatique.

Le Conseil en prend acte et demande la production d'un devis répondant aux normes de sécurité pour se prononcer.

CLÔTURE ANCIENNE ÉCOLE

Mr Leury, Adjoint aux travaux, propose le remplacement de la clôture de l'ancienne école afin d'entrer dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

Les Membres du Conseil en prennent acte, et demandent la production de devis pour se prononcer ainsi que l'avis de l'Architecte de Bâtiments de France.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Renoult indique que les voitures prenant la route de Flamanville et provenant de Flamanville ne voient pas le panneau de priorité à droite qui informe de la priorité pour l'Allée des Tilleuls. Mme le Maire contactera Mr Lemoine de la Direction des Routes, pour le prévenir de la dangerosité de ce carrefour et afin de trouver une solution pour le rendre moins dangereux.

Mme Hardier propose de mettre des petits arbres à fleurs dans la cour de l'ancienne école (devant le bâtiment au niveau de la clôture) afin d'égayer l'entrée de Motteville.

Mr Halbourg informe qu'un habitant de la rue du 7^{ème} BMN lui a rapporté qu'un chien labrador marron se promenait dans cette rue.

Mr Halbourg indique que certains véhicules prenant la rue du 7^{ème} BMN roulent trop vite.

Mr Halbourg demande que l'on déplace une bande de peinture délimitant le stationnement, rue du 7^{ème} BMN, afin de faciliter la sortie des riverains.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 22h22.

SEANCE DU 29 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mai à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire..

GARDE-CORPS ANCIEN PRESBYTÈRE

Mme le Maire rappelle que la mise en place d'un garde-corps au niveau de l'escalier principal devant le presbytère qui rejoint la salle informatique est nécessaire pour faciliter la montée et la descente des personnes allant à cette salle. Elle présente le devis proposé par « SARL RSM » située à Yerville, entreprise de réparation et soudure métalliques.

Au conseil municipal >>

Les Délibérations

Il s'élève à 7 041.67 € HT soit 8 450.00 € TTC.

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- de faire réaliser les travaux ;
- de choisir l'entreprise SARL RSM;
- d'accepter et de signer le devis de l'entreprise choisie pour son montant
- -d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- d'effectuer le paiement à l'article 2138 de l'opération 188 du budget

PARCOURS DE SANTE

Suite à la réunion du samedi 19 mai de la commission travaux, la commission a sélectionné l'entreprise Ekip Collectivités pour la fourniture des agrès qui seront installés sur le terrain près de l'étang.

Mr Yves Petit, Adjoint, a demandé suite à la sélection de l'entreprise et des agrès, un nouveau devis auprès d'Ekip Collectivités. Il s'élève à 4 918.38 € HT soit 5 459.40 € TTC.

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes décident :

- de faire réaliser l'achat des agrès ;
- de choisir l'entreprise Ekip Collectivités ;
- de réaliser la pose des agrès par les agents communaux
- d'accepter et de signer le devis de l'entreprise choisie pour son montant
- -d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- d'effectuer le paiement à l'article 2113 de l'opération 186 du budget

AIRE DE JEUX

Suite à la réunion du samedi 19 mai de la commission travaux, la commission a sélectionné :

- les jeux qui seront installés sur le terrain à côté du parking de l'Église ;
- l'entreprise Manutan Collectivités pour la fourniture de ces jeux.

Mr Yves Petit, Adjoint, a demandé suite à la sélection de l'entreprise et des jeux, un nouveau devis auprès de Manutan Collectivités.

Il s'élève à 20 217.18 € HT soit 24 260.62 € TTC.

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes décident :

- de faire réaliser l'achat et la pose des jeux ;
- de choisir l'entreprise Manutan Collectivités ;
- de réaliser la pose des jeux par Manutan Collectivités ;
- d'accepter et de signer le devis de l'entreprise choisie pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- d'effectuer le paiement à l'article 2113 de l'opération 185 du budget

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Mme le Maire informe que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2019 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal décident :

- de désigner Mr Yves PETIT, comme coordonnateur de l'enquête de recensement.

ACHAT D'UNE TONDEUSE

Mme le Maire informe que la tondeuse qu'utilisent les deux agents communaux pour les espaces verts de la commune est hors service, et qu'il est donc urgent de la remplacer pour qu'ils puissent continuer à réaliser l'entretien des terrains de la commune.

Deux entreprises ont été consultées ; Mme le Maire présent les devis proposés.

Au conseil municipal >>

Les Délibérations

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Nion Parcs et Jardins	1 541.67 €	1 850.00 €
Techni.Vert	1 235.25 €	1 482.30 €

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- de choisir l'entreprise Techni. Vert ;
- d'accepter et de signer le devis de l'entreprise choisie pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- d'effectuer le paiement à l'article 21578 de l'opération 177 du budget

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mme Louise VIEUSSENS, représentant le Syndicat des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec, expose au Conseil Municipal, le travail réalisé suite aux diverses réunions qui ont eu lieu durant ces derniers mois, et le projet final du Plan Communal de Sauvegarde.

Elle demande au Conseil Municipal de se porter volontaire pour compléter le tableau restant, « Poste de Commandement Communal », regroupant les différents responsables logistique, population, lieux publics et secrétariat avec leurs suppléants.

ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Lors de la réunion du 14 septembre 2017, considérant les différents risques recensés sur le territoire de la commune et la nécessité d'organiser la gestion de ces crises, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document a ensuite été élaboré avec l'assistance des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2212 et L 2212-4, relatifs aux pouvoirs de police du Maire), après délibération, le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde ainsi institué. Il reprend les risques connus et détermine les mesures immédiates de sauvegarde, de protection et d'accompagnement des personnes. Il recense les moyens disponibles, organise la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité.

Une réunion publique sera organisée le 19 juin 2018.

Mme le Maire est chargée de prendre un Arrêté Municipal d'adoption de ce PCS.

ESCALIER ANCIEN PRESBYTÈRE

Mme le Maire informe les Membres du Conseil qu'un devis a été demandé auprès de Mr Naze, ébéniste sur la commune de Motteville pour la mise en place de l'escalier à l'arrière de l'ancien presbytère.

INTERSECTION ALLÉE DES TILLEULS/ROUTE DE FLAMANVILLE

Mme le Maire informe les Membres du Conseil que Mr Lemoine, interlocuteur de la Direction des Routes à Clères, a été contacté, et qu'une personne ira sur place pour juger de la dangerosité de cette intersection.

PARCOURS DE SANTÉ ET AIRE DE JEUX

Les Membres du Conseil Municipal demandent de se renseigner afin de connaître la réglementation du contrôle, ainsi que la périodicité sur le parcours de santé et l'aire de jeux.

REMPLACEMENT D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ DE LA SALLE DE SPORTS

Mme le Maire informe aux Conseillers que les éclairages de la sécurité incendie de la salle de sports ne sont plus fonctionnels et doivent être changées. Mme le Maire présente le devis proposé par l'entreprise Cavelier. Il s'élève à 659.60 € HT soit 791.52 € TTC.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 22h12.

Au conseil municipal >> Les Délibérations

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux octobre à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

ESCALIER ANCIEN PRESBYTÈRE

Mme le Maire rappelle que l'escalier à l'arrière de l'ancien presbytère a été retiré par des mesures de sécurité. Mme le Maire présente le devis de Mr Naze, ébéniste sur la commune de Motteville.

Il s'élève à 4 363.64 € HT soit 4 800.00 € TTC.

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes décident :

- de choisir Mr Naze et faire réaliser la pose de l'escalier par ses soins;
- d'accepter et de signer le devis pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet d'effectuer le paiement à l'article 2138 de l'opération 188 du budget

CLÔTURE AIRE DE JEUX

Suite à l'achat de jeux pour réaliser une aire de jeux sur le terrain à côté du parking de l'Église, Madame le Maire propose pour garantir la sécurité des enfants, de poser une clôture le long de la départementale afin de clore l'aire de jeux. Le devis s'élève à 2 509.00€ HT soit 3 010.80 € TTC.

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes décident :

- de faire réaliser l'achat et la pose de la clôture;
- de choisir l'entreprise Terrier Nicolas ;
- de faire réaliser la pose de la clôture par l'entreprise Terrier Nicolas ;
- d'accepter et de signer le devis de l'entreprise choisie pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- d'effectuer le paiement à l'article 2128 de l'opération 185 du budget

RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

La loi du 13 août de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'État est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire, dans les conditions fixées par les articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistre ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

ACHAT D'ORDINATEUR PORTABLE

Mme le Maire propose pour les besoins du service, l'achat d'un ordinateur portable. Celui-ci sera à la disposition des adjoints en Mairie.

Au conseil municipal >> Les Délibérations

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Mme le Maire à effectuer l'achat d'un ordinateur portable pour une somme inférieure à 1 000 € HT, ainsi que tous les produits annexes (anti-virus, pack microsoft...).

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les Devis de Voiries - Présentation des devis

Suite au groupement de commande pour des travaux de voirie, l'entreprise Eiffage a été sélectionnée. Les devis sont ainsi présentés :

Chemin des Aubépines : Devis d'Eiffage au 31/07/2018 = 15 987.92 € HT - 19 185.50 € TTC Hameau de la Hongrie : Devis d'Eiffage au 28/09/2018 = 33 084.56 € HT - 39 701.47 € TTC

Allée des Tilleuls : Deux devis reçus dans l'attente d'un devis global plus détaillé

Rue du Stade – Ralentisseur : Devis d'Eiffage au 28/09/2018 = 9 213.79 € HT - 11 056.55 € TTC Terrain de jeux – Pétanque : Devis d'Eiffage au 28/09/2018 = 12 326.92 € HT - 14 792.30 € TTC

SDE 76 PROJETS 2019

Yves PETIT, adjoint, présente le courrier du SDE 76 demandant si la commune prévoir les projets pour 2019 d'enfouissement ou d'extension d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, précise qu'il n'y aura pas de projet pour de l'éclairage public dans le budget 2019, et demande qu'un courrier soit écrit dans ce sens auprès du SDE 76.

PLU – Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Un premier débat avait eu lieu le 14 mars 2017 ; ce nouveau débat consistait à retirer les emplacements réservés à la création d'un parking pour la gare, le Pays et la Communauté de Communes, porteurs du projet ne souhaitant pas utiliser ces emplacements.

DÉFENSE INCENDIE - GROUPEMENT DE COMMANDE - AJOUT D'UN POINT INCENDIE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la bouche incendie située à l'intersection de l'allée de la corderie et la rue du Bois St Jacques est hors service car elle n'est plus aux normes, et qu'il convient de la remplacer. Un devis a été demandé à Véolia, son montant s'élève à 1 700 € HT soit 2 040 € TTC. Une demande au syndicat d'eau a été faite pour que ce point soit rajouté au groupement de commande (avec celles de l'allée des tilleuls, hameau du chemin et rue des poulies). Mr Gendrin du syndicat d'eau nous a confirmé par son mail du 17 septembre, l'ajout de ce point dans le groupement de commande.

CONTAINEURS DEVANT L'AIRE DE JEUX

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne reste que les containeurs à verres en face de la Mairie au niveau du terrain prévu pour l'aire de jeux. La communauté de communes a retiré ce matin ceux pour les recyclables qui vont dans les sacs jaunes.

RÉPARATION ESCALIER INTÉRIEUR ÉGLISE ACCÈS CLOCHER

Mme le Maire indique que l'escalier situé dans l'église et qui permet l'accès au clocher a plusieurs marches abîmées. Mme le Maire présente le devis de Mr Naze, ébéniste sur la commune de Motteville. Il s'élève à 788.00 € HT soit 945.60 € TTC.

RÉPARATION PORTE PRINCIPALE DE L'ÉGLISE

Mme le Maire informe que la porte d'entrée principale de l'église est abîmée et qu'il convient de la réparer. Mme le Maire présente le devis de Mr Naze, ébéniste sur la commune de Motteville. Il s'élève à 705.00 € HT soit 846.00 € TTC.

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2018

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT SUPPLÉMENTAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de son installation le 29 mars 2014 et par délibération, le nombre des adjoints au Maire a été fixé à deux. Pour la bonne marche des Affaires Communales, compte-tenu des dossiers actuels à traiter et de leur complexité, il apparait nécessaire de modifier le nombre d'adjoints qui a été fixé en début de mandat et de créer un poste d'adjoint supplémentaire.

Au conseil municipal >>

Les Délibérations

Elle précise que la limite de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal définie par l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise pour notre commune quatre postes d'adjoints.

Elle rappelle que le Conseil Municipal compte actuellement deux adjoints.

Et propose, en conséquence, de créer un nouveau poste d'adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le nombre d'adjoints qui a été fixé en début de mandat en le portant de deux à trois pour la durée du mandat en cours.

Sur proposition de Mme le Maire, il est décidé qu'il va être procédé à l'élection du nouvel adjoint

ÉLECTION D'UN 3ème ADJOINT

1er tour du scrutin :

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a obtenu: Mr HALBOURG Éric 12 voix

Mr HALBOURG, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions dans l'ordre du tableau :

Mr HALBOURG Éric 3^{ème} Adjoint

Observations et réclamations : Néant

Mme BEAUDOUIN Marie-France a déclaré installé :

Mr HALBOURG Éric 3^{ème} Adjoint

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET LA COMMISSION DE CONTROLE ADMINISTRATIVE (pour les élections)

Mme le Maire et les Adjoints, font parties de toutes les commissions, cependant pour la Commission de Contrôle pour les élections, où Mr Éric HALBOURG, 3^{ème} Adjoint, en faisait partie, il ne peut plus siéger du fait de son élection.

Les Membres du Conseil fixent comme ci-après les représentants de la Commune auprès des Syndicats Intercommunaux, et ainsi pour la Commission de Contrôle Administrative pour les élections :

Commission de Contrôle Administrative pour les élections :

Représentant du Conseil Municipal :

Titulaire : Nadine MONTIER Suppléant : Jean-Luc RENOULT

Déléguée de Mr le Président du TGI: Mme GUILLERME Catherine

Délégué de Mr le Préfet : Mr DUPRAY William

Au conseil municipal >> Les Délibérations

<u>Syndicats</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>		
SIVOSS Verger de Caux	MM BEAUDOUIN-PETIT-LEURY	MM HALBOURG-RENOULT- DOURY		
SIVOSS Yerville	MM BEAUDOUIN-PETIT	MM FAUVEL-MONTIER		
SDE 76	MM PETIT	MM LEURY		
SIAEPA Yerville	MM HALBOURG-LEURY	MM BEAUDOUIN-PETIT		
Bassins Versants				
- Durdent	M HALBOURG	Mlle FAUVEL		
- Caux-Seine	M LEURY	M HALBOURG		
- Austreberthe	M PETIT	M BIARD		

DISSOLUTION DU SYNDICAT D'EAU DE FREVILLE

Mme le Maire, explique que suite à la dissolution du Syndicat d'Eau de FREVILLE, la commune a reçu la somme de 26 448,81 €, imputée au compte 515.

EXERCICE COMMUNAL DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT JUSQU'AU 1er JANVIER 2026

Madame le Mairie expose aux Conseillers Municipaux la mise en œuvre du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville – Yerville.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes prévoit que les communes membres d'une communauté de communes, qui n'exerçaient pas au 5 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, peuvent reporter du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026 le transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

Considérant l'arrêté Préfectoral du 1er décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville issue de la fusion de la Communauté de Communes Yerville-Plateau de Caux et de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Fleur de Lin,

Considérant la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement,

Considérant la possibilité de reporter au 1er janvier 2026 le transfert des compétences eau et assainissement par l'expression d'une minorité de blocage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le report au 1^{er} Janvier 2026 du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville – Yerville.

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES ANNEXE ÉPICERIE

Mme le Maire expose que suite aux travaux réalisés sur les joints de l'annexe de l'épicerie, une surface était obstruée par une haie lors de la prise des mesures par l'entreprise Tocqueville, et certaines surfaces n'ont donc pas été prise en compte dans le devis initial.

Elle présente le devis complémentaire qui s'élève à 3 701.30 € HT soit 4 430.76 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis complémentaire de l'entreprise Tocqueville pour son montant.

Au conseil municipal >> Les Délibérations

MODIFICATION DES STATUTS DU SMBVAS

Suite à la mise en œuvre et aux transferts des compétences GEMAPI, le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec a dû modifier ses statuts.

Après leur présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces nouveaux statuts.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMBVCS

Suite à la mise en œuvre et aux transferts des compétences GEMAPI, le Syndicat Mixte des Bassins Versants de Caux Seine a dû modifier ses statuts.

Après leur présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces nouveaux statuts.

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES POUR L'ALIMENTATION DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz et services associés,
- **Décide** d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **Autorise** Madame le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Mme le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2019 les opérations de recensement. Elle informe qu'il convient à présent de recruter des agents recenseurs et de fixer leur taux de vacation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- fixer à deux le nombre d'agents recenseurs nécessaire au besoin de la collectivité ;
- fixer l'enveloppe globale de rémunération brute des Agents Recenseurs à 1451 € (charges patronales à déduire);
- d'autoriser Mme le Maire à recruter deux vacataires qui seront rétribués au prorata du nombre de logements recensés suivant le secteur qui leur sera confié.
- d'autoriser la secrétaire de Mairie à réceptionner les fiches de recensement des habitants de la commune qui les déposeraient directement à la Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire informe que suite à l'acceptation du devis pour l'escalier de l'ancien presbytère, Mr Naze a prévu de l'installer après la fin des travaux de l'entreprise Tocqueville sur la façade concernée.

Mr Petit, Adjoint, avise que suite au groupement par le SDE76 pour la maintenance des éclairages publics, l'entreprise réseaux environnement a été sélectionnée.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil de Municipal de réfléchir afin de trouver une solution suite à la mise en place du ralentisseur rue du stade, pour empêcher les véhicules de passer sur la sente piétonne sans mettre en danger les véhicules

Au conseil municipal >> Les Délibérations

et ne pas déranger les piétons.

Mr Petit, Adjoint, indique que la commune est en attente des nouveaux devis de Véolia, suite au groupement de commande. Car Véolia a transmis des devis plus élevés avec le groupement de commande par rapport à ceux demandés auparavant.

Mme le Maire prévient qu'un rendez-vous est prévu le vendredi 14 décembre à 10h à la gare avec les différents acteurs du projet du parking de la gare.

Mme le Maire avise que les vœux du Maire auront lieu le dimanche 6 janvier 2019 à 11h à la Salle des fêtes de la commune.

Mme le Maire fait un rappel aux Conseillers faisant parti du CCAS que la distribution des colis de noël se fera le samedi 15 décembre.

Mme le Maire explique que pour la sécurité de tous, un panneau stop sera mis par arrêté à l'allée des tilleuls à l'intersection avec la départementale D336 (entre les panneaux Motteville et Flamanville).

QUESTIONS DIVERSES

L'abribus situé dans la rue du Bois Guilbert, a une vitre de tombée, et le Conseil Municipal demande qui s'occupe désormais des réparations puisque désormais la compétence des transports scolaires n'est plus départementale mais régionale.

Mr Biard, indique que le poteau téléphonique au niveau du hameau de la Hongrie est abîmé et qu'il faudrait le réparer. Une demande à Orange sera faite en ce sens.





Com-Com

NOUS CONTACTER

Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville - Yerville

2, Place Général de Gaulle - BP 35 76560 DOUDEVILLE Tel.02 35 95 07 25 - Fax 02 35 95 10 54 contacts@cc-caux-fleurdelin.fr



Un doute, une question sur le tri ? #SUIVEZMOI

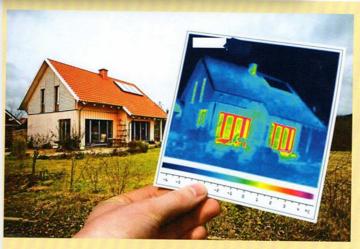




Com-Com



Les pertes d'énergie : campagne de thermographie



OÙ SONT LES PERTES D'ÉNERGIE DE VOTRE MAISON ?

Votre mairie et votre Espace INFO>Energie proposent à des habitants volontaires de découvrir la photographie thermique de leur maison. Une seule chose à faire, inscrivez-vous en mairie!

Cette photographie vous sera présentée lors d'une réunion animée par un conseiller INFO>Energie à la mairie.









mairie pour obtenir gratuitement une photo thermique de votre maison!

Plan Local d'Urbanisme



La progression de notre PLU a pris quelque retard

en 2018. En effet, de nombreux éléments interviennent dans l'élaboration de ce document. Nous attendions notamment la fin et l'approbation des PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) par l'Etat. Ces PPRI sont élaborés pour chaque bassin versant (notre commune étant concernée par 3 bassins versants). Ce travail n'étant pas encore terminé par les services de l'Etat, nous avons eu cependant l'autorisation de poursuivre l'avancement de notre PLU.

Nous avons tout de même, au premier semestre, préparé le règlement de ce PLU.

Un nouveau planning pourrait s'établir ainsi :

- février : avis informel de l'Etat
- mars, avril : saisine de l'autorité environnementale après retour de la **DDTM** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
- mai : arrêt du projet en conseil municipal
- juin, juillet, août : consultation du préfet et autres personnes publiques associées.

- septembre: enquête publique
- novembre : approbation du PLU

Dans cette attente, tous les dossiers concernant l'urbanisme sont soumis au RNU (Règlement National d'Urbanisme), les POS (Plans d'Occupation des Sols) ayant été supprimés.

Les demandes doivent aussi tenir compte d'éventuels indices de cavités, des risques de ruissellements ou d'inondations, de la présence de moyens de lutte contre l'incendie conformes aux nouvelles réglementations, des zones habitables ou non, des prescriptions de la direction des Monuments Historiques si l'on est proche de notre église (rayon de 500 m)...

Il est donc important, avant d'entreprendre une construction, une extension, un aménagement,...de s'informer auprès de la mairie par rapport à ces contraintes. Nous comprenons les découragements et les déceptions de quelques-uns qui ne peuvent mener à bien un projet, mais nous ne pouvons pas légalement outrepasser ces obligations ou restrictions.

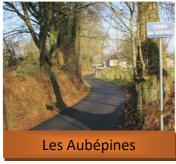


Nos réalisations 2018

Nous avons, en 2018, d'abord poursuivi nos travaux de réfection des rues. Ainsi, l'Allée des Tilleuls, la route de la Hongrie, le Chemin des Aubépines, qui étaient particulièrement dégradés, ont été refaits.







Pour répondre à la préoccupation légitime des utilisateurs du stade, face à la vitesse excessive de certains usagés, notamment les jours d'entraînement des jeunes, nous

avons installé dans cette rue un plateau ralentisseur. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Eiffage, suite à l'appel d'offres lancé par la



Communauté de Communes et auquel nous avions participé.

Les coûts de ces réalisations s'élèvent à 45 217 € TTC pour les Tilleuls, 39 701 € TTC pour la Hongrie, 19 185 € TTC pour les Aubépines et 11 056 € TTC pour le plateau ralentisseur. Nous attendons quelques subventions du Département et de l'Etat.

Dans le cadre de l'aménagement du terrain de jeux près de l'église, nous avons



restauré le revêtement du plateau multisports pour un montant de 14 792 € TTC. Les jeux et équipements y seront mis en place au printemps pour une somme de 24 260 € TTC . Une clôture d'une valeur de 3 010 € TTC a été posée par l'entreprise Nicolas Terrier pour préserver cet espace et assurer la sécurité des futurs jeunes utilisateurs.

Nous avons aussi remis en place un



nouvel escalier de secours, à l'arrière de l'ancien presbytère. Il a été confectionné par Mr Naze, artisan ébéniste de notre commune, pour un montant de 4 800 € TTC.

Nous avons par ailleurs entrepris la rénovation de deux bâtiments

Nos réalisations 2018

communaux. Il s'agissait de refaire la toiture du bâtiment annexe de l'épicerie. Ce travail a été réalisé par l'entreprise Harlin pour un coût de 27 980 €

Il nous fallait aussi reprendre les joints très dégradés, sur ce même local ainsi que sur les pignons et sur la façade arrière de l'ancien presbytère. Ces travaux seront terminés en 2019. Il ne s'agit pas là d'une restauration que nos finances n'auraient pas permise, mais d'une simple rénovation pour préserver ces bâtiments. Nous ne pouvons hélas prétendre à aucune subvention pour ces travaux dont le coût total s'élève à 33 352 €

Des rampes ont été posées de chaque côté des marches de cet ancien presbytère, de façon, outre l'aspect esthétique, à

sécuriser l'accès à la salle informatique. Ces rampes ont été créées par la société RSM d'Yerville pour un montant de 8 450 €



Un parcours de santé est en cours d'installation rue de l'Etang, par nos employés communaux. Il est composé de 8



agrès et nous y avons ajouté 2 tables pour une valeur totale de 5 459 € TTC. A la demande des enseignants, nous avons acheté quelques nouveaux meubles pour les classes maternelles, dont la dépense s'élève à 5 042 € TTC.



D'autres travaux ont encore été programmés; ils seront réalisés en 2019 : restauration de la rosace de l'église, réparation d'une borne incendie (à la Corderie) et ajout de 3 nouvelles bornes en des lieux ou la pression est suffisante (hameau du Chemin, rue Jean Douence et les Tilleuls).

Tous ces travaux, importants et nécessaires, ont été réalisés avec les fonds propres de la commune.

Nous étudions maintenant la réfection du centre bourg (parking de l'église et environs) ainsi que de la rue de la Prairie. Les travaux seront réalisés en fonction de nos possibilités financières.

Infos Mairie >>

La réserve communale de Sécurité Civile

En 2018, nous avons adopté notre PCS (Plan Communal de Sauvegarde), avec l'aide des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec. Vous trouverez des informations à ce sujet dans les numéros 32 et 34 de Motteville-info.

Pour disposer d'un nombre suffisant de bénévoles en cas de « crise », nous avons décidé de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile. Cette réserve est composée d'habitants, répartis, autant que possible sur tout le territoire de la commune. Nous disposons actuellement d'une quinzaine de volontaires.

Leur mission est la surveillance et la prévention, auprès des habitants, l'alerte à la population, l'aide à l'évacuation, à l'accueil, au soutien, au rétablissement des activités... en cas de crise (tempête, inondation, neige, accident...).

La réserve intervient en liaison avec le PCS, à la demande du maire ou d'un adjoint.

Il ne peut y avoir dans ce cadre d'initiative personnelle ni de mise en danger.

Le point de rassemblement est situé à la mairie.

Il nous faudra encore préciser les modalités précises d'alerte de ces bénévoles.

Les réservistes signent un acte d'engagement. Il leur est remis un règlement intérieur ainsi qu'une carte de réserviste.

Un livret du réserviste leur sera également remis, ainsi qu'un gilet, lors d'une réunion au printemps. Ils participeront autant que possible aux exercices d'alerte décidés par la préfecture et des séances d'information pourront être organisées.

Vous pouvez encore nous rejoindre en vous adressant à la mairie. Il nous manque des relais dans quelques quartiers.



Infos Mairie >>

La Mairie vous informe

Téléphone de la mairie : 02 35 96 82 67 Fax : 02 32 70 04 68

Courriel: mairie.sg.motteville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : * Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h30

* Samedi de 09h30 à 11h30

Merci de bien vouloir respecter ces horaires.

Permanence téléphone : du mardi au vendredi de 13h30 à 17h00



Quelques principes de bon voisinage :

- ** Afin de ne pas gêner la circulation des piétons et des poussettes il est demandé aux véhicules de ne pas se garer à cheval sur les trottoirs, en particulier devant le bureau de poste.
- ** Pour le respect de la tranquillité du voisinage, ne pas laisser son chien aboyer en continu et sans limite pendant des heures... même en journée (cf/arrêté Préfectoral du 08/10/2014)

** II est interdit:

- ⇒ <u>de brûler des déchets de quelque nature que ce soit</u>
 (les déchets non ménagers doivent être emportés à la déchetterie d'Yerville)
- ⇒ d'utiliser l'outillage à moteur (tondeuse, tronçonneuse, etc....) en semaine : avant 08 heures et après 19 heures les dimanches et jours fériés : avant 10 heures et après 12 heures.
 - d'utiliser des appâts empoisonnés ou des pièges pour détruire des animaux domestiques (passable de poursuites).
- de laisser divaguer les animaux domestiques : la première observation sera notifiée par le Maire. En cas de récidive la gendarmerie verbalisera. Il est signalé en outre que la vaccination et le tatouage des chiens et chats est obligatoire en Seine-Maritime.
- ** <u>Eaux usées</u> : il est rappelé à nouveau, qu'il est formellement interdit de déverser les eaux usées (y compris de vidange de machine à laver) sur la voie publique sous peine de poursuites.
- ** Eaux pluviales II est interdit d'évacuer les eaux pluviales par le tout à l'égout. Des contrôles sont effectués.
- ** <u>Elagage des arbres</u>: afin d'éviter tout dommage à autrui il est rappelé que tous les propriétaires ou locataires sont dans l'obligation d'élaguer ou de faire élaguer leurs arbres qui avancent sur l'emprise des voies publiques communales.

LISTE ELECTORALE:

Les inscriptions sur la liste électorale ne sont pas automatiques même si vous avez reçu votre radiation d'une autre commune.

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire et nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes. Vous pouvez vous inscrire en **Mairie** ou sur internet sur **service-public.fr** ou via **France Connect** (même identifiant et mot de passe que pour la déclaration d'impôt en ligne).

L'inscription peut être fait à tout moment dans l'année, sauf lors d'élections une date butoir sera mise en place, soit dans votre commune de résidence soit dans une commune où vous êtes contribuable.

Pour les élections européennes du 26 mai 2019, l'inscription doit se faire avant le 31 mars 2019. Après cette date, l'inscription sera valable pour les prochaines élections.

Si vous choisissez de faire une inscription en Mairie, il conviendra de venir muni d'une pièce d'identité, du cerfa 12669*02 dument complété et d'un justificatif de domicile afin de valider votre demande. D'autres justificatifs peuvent vous être demandé pour des cas particuliers, tel que pour les personnes hébergées par un tiers.

Nul ne peut le faire à votre place (excepté un tiers dûment mandaté agissant aux lieu et place de l'intéressé) et surtout pas la Commission Administrative, de manière arbitraire.

<u>Jeune électeur</u>: à la suite de la nouvelle procédure du recensement militaire à 16 ans <u>et si vous avez fait ce recensement à Motteville,</u> vous serez à vos 18 ans, inscrit directement sur la liste électorale. (il vous est possible de vérifier en Mairie si l'inscription est bien effective).

Si votre recensement a été fait dans une autre commune, rien ne pourra être fait automatiquement ; vous devrez venir en mairie vous faire inscrire.

La Mairie vous informe

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Garçons et filles, dès le jour de votre 16ème anniversaire ou dans le mois qui suit, présentez-vous en Mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents, et si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.

Le recensement est obligatoire ! Une attestation de recensement vous sera délivrée par la Mairie, elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux examens et concours : Brevet des Collèges, BEP, BAC, permis de conduire... Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le centre du service national de Rouen ; réception du public : uniquement sur rendez-vous .

Centre du service national - 3 Rue d'Herbouvile - CS11313 - 76178 ROUEN CEDEX

Tél: 02 32 08 20 40 Email: csn-rouen.jdc.fct@intradef.gouv.fr

PASSEPORT

Depuis le 29 juin 2009, les demandes de passeport ne sont plus traitées par la Mairie de Motteville.

Les demandes doivent être déposées à votre choix dans la Mairie d'une commune équipée d'une station de biométrie sur rendez-vous (pour info : les plus proches sont Yerville, Yvetôt et Barentin)

Vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur le site : www.service-public.fr (via votre compte ants)

Il faudra alors se munir des documents originaux suivants :

- Carte nationale d'identité valide + ancien passeport ou attestation vol/perte ou Copie intégrale de l'acte de naissance (de moins de 3 mois)
- - 1 justificatif de domicile (de moins de 3 mois exemple : facture Edf, eau, téléphone fixe...)

pour les mineurs : présence du représentant légal et du mineur obligatoires ; le justificatif de domicile doit être au nom des deux parents ; joindre la carte d'identité du parent accompagnateur.

si parents divorcés ou séparés : intégralité du jugement de garde du mineur

<u>en cas d'autorité parentale partagée</u> : carte d'identité originale du parent absent + accord écrit du parent absent pour l'établissement du passeport à un mineur.

en cas de garde alternée : original du justificatif de domicile du 2ème parent accompagné de l'original de sa carte d'identité

- 1 photo identité (réalisées aux normes passeport)
- 1 timbre fiscal (coût 86 € pour le majeur 42 € de 15 ans à 17 ans 17€ de 0 à 15 ans)

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

<u>Validité</u> : les cartes d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures à partir du 02 janvier 2004 ont une durée de validité portée de dix à quinze ans.

Depuis le mois de Mars 2017, les demandes de carte d'identité ne sont plus traitées par la Mairie de Motteville. Les demandes devront alors être présentées dans les mairies disposant d'une station de biométrie (voir ci-dessus : passeports)

Vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur le site : www.service-public.fr (via votre compte ants)

<u>Pièces à présenter :</u> **Première demande :**

- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois
- Pour les majeurs : une pièce officielle avec photo
- Justificatif de domicile (facture établie à vos noms et adresse) de moins d'un an
- 1 photo aux normes carte identité de moins de 6 mois
- Venir vous-même (signatures et empreintes)
- Pour les mineurs : en plus : carte identité du parent accompagnant
- Si parents séparés : intégralité du jugement de garde du mineur

Renouvellements:

- présentation de l'ancienne carte + connaître dates et lieux de naissance de vos parents Les autres pièces à l'identique d'une première demande (copie intégrale de l'acte de naissance seulement si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans).
- Si vous n'avez plus l'ancienne carte d'identité : mêmes pièces que pour la première demande + attestation de perte ou de vol + un timbre fiscal de 25 €





La Mairie vous informe

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (Ex Carte Grise) :

À compter du mois de Novembre 2017, toutes les démarches : 1ère demande, renouvellement, duplicata, changement d'adresse ou titulaire ou d'état civil, déclaration de perte.... ; pour un certificat d'immatriculation d'un véhicule se fait en ligne via un ordinateur / tablette / smartphone sur l'un des sites suivants :

- www.demarches.interieur.gouv.fr
- www.service-public.fr
- www.ants.gouv.fr

Ou chez les professionnels agréés (professionnel de l'automobile par exemple) mais ce service peut être payant. La liste de ces professionnels est disponible sur www.ants.gouv.fr

Si votre carte grise a été volé, il faudra réaliser une déclaration auprès de la gendarmerie, avant toutes démarches de duplicata. Vous recevrez alors un récépissé de leur part qui sera valable 2 mois.

PERMIS DE CONDUIRE :

À partir du mois de Novembre 2017, si votre permis de conduire a été volé, perdu ou détérioré, il faut réaliser les démarches sur les mêmes sites que pour le certificat d'immatriculation (ci-dessus).

Également, pour tout vol, il faudra se rapprocher de la gendarmerie pour faire une déclaration, et obtenir de ce fait un récépissé d'une durée de 2 mois.

CONSTRUCTIONS:

Toutes les constructions sont soumises à autorisation.

Avant de réaliser toute nouvelle construction sur votre terrain ou modification de l'aspect extérieur de votre habitation ou bâtiments annexes, nous vous demandons de vous rapprocher de la Mairie afin de savoir si celle-ci est réalisable.

Celles situées dans le périmètre de protection de l'église (500 m) doivent en outre recevoir l'agrément de l'Architecte des bâtiments de France.

Les dossiers d'urbanisme sont à déposer en Mairie.

Sur le site www.service-public.fr , vous pouvez récupérer les dossiers vierges et obtenir des aides afin de pouvoir compléter correctement les documents.

LES ARCHITECTES DU C.A.U.E. :

Les architectes du C.A.U.E. apportent des conseils **gratuitement** aux personnes désirant obtenir des informations ou orientations afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans son environnement. Cette consultation est vivement recommandée pour tous les projets situés dans le périmètre de 500 m autour de l'église (secteur où tous les projets sont soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France).

Pour tout renseignement, vous trouverez leurs coordonnées ci-dessous :

Tel: 02 35 72 94 50 Email: CAUE@caue76.org Site: www.caue76.org

Adresse: 27 Rue François Mitterrand 76140 Le Petit Quevilly (plusieurs agences dans le département)

nfos Mairie >>

La Mairie vous informe

RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES

Le sous-sol haut-normand et pour partie bas-normand a fait l'objet de nombreuses exploitations souterraines de matériaux divers (sable, argile, silex, craie et calcaire). La grande majorité de ces carrières souterraines correspond aux exploitations de craie localement appelées « marnières ».

Ces marnières ont été creusées depuis le Moyen-Age jusque dans les années 1950. Aujourd'hui abandonnées, ces exploitations peu profondes (environ 25 à 30 mètres) et de petite taille (environ 450 m3), se rappellent à notre mémoire par l'apparition de désordre de surface pouvant mettre en péril les habitations, les voiries et les citoyens.

L'existence de ces marnières est connue de tous mais leur localisation précise étant difficile (peu ont été déclarées, leur mode d'exploitation est artisanal et leur répartition aléatoire sur l'ensemble des zones de plateaux), leur prise en compte dans l'aménagement du territoire apparaît comme un risque diffus qu'il faut préciser à chaque projet d'aménagement.

Les Mottevillais sont invités à venir consulter le plan des indices de cavités souterraines qui a été établi à la suite de l'étude menée par le CETE (Centre d'Etude Technique de l'Equipement).

Le plan et les fiches des indices sont à votre disposition, consultables en Mairie aux heures d'ouverture.

LE CENTRE D'AMELIORATION DE L'HABITAT AU SERVICE DES USAGERS

DES AIDES FINANCIERES AUX PARTICULIERS QUI REHABILITENT DES LOGEMENTS. Réservées aux logements construits depuis au moins 20 ans, les aides (subventions, prêts...) sont accordées sous conditions de revenus.

Elles sont attribuées aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs.

Avant le démarrage de vos travaux pour connaître les conditions d'attribution, vous pouvez contacter:

INHARI

44 rue du champ des oiseaux 76000 ROUEN tel: 02 32 08 13 20 ou 06 09 91 95 20

Premier renseignement obligatoirement par téléphone, du lundi au vendredi 09h-12h/13h30-16h. Si vous pouvez prétendre à une aide, un rendez-vous vous sera donné pour le montage du dossier.

OU : Permanences :

le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois de 09h30 à 12h00 dans les locaux de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Fleur de Lin à Doudeville

et le 1er mardi de chaque mois de 09h30 à midi dans les locaux de l'Espace DELAHAYE à Yerville

Rénover votre logement.

Des travaux sont nécessaires pour rendre votre logement confortable et sain. Il peut s'agir par exemple de travaux d'installation ou de rénovation de réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz. Ou de l'installation d'une salle de bain et de toilettes. Le confortement des fondations ou le remplacement d'une toiture peuvent aussi être concernés.

L'**Anah** peut financer jusqu'à la moitié de vos travaux et vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet.

Le montant de votre aide

50% du montant total des travaux HT. L'aide de l'Anah est de 10 000 € maximum, ou 25 000 € maximum dans le cas de gros travaux.

Les conditions principales à remplir

Vous habitez dans le logement dont vous êtes propriétaire et :

- vous ne dépassez pas un certain niveau de ressources ;
- votre logement a plus de 15 ans à la date où est acceptée votre demande d'aide ;
- vous n'avez pas bénéficié d'un PTZ (Prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété) depuis 5 ans.

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime

Cité administrative Saint Sever

2 rue Saint Sever 76100 Rouen

Appelez entre 9h et 18h le : 0 820 15 15 15

(0.05 €/min)

Numéros d'Urgence

POMPIERS 18 OU 112 SOS Médecins 0 810 635 910 POLICE NATIONALE GENDARMERIE 17 02 33 01 58 52

15 - 112 Pharmacie de Garde 3237

09 69 39 56 34 SAUVETAGE EN MER 196 VEOLIA

CENTRE ANTIPOISON ROUEN 02 41 48 21 21 **DEPANNAGE EDF 76** 09 72 67 50 76

Prévenez les rapidement, mais uniquement pour signaler un danger immédiat.

« PAS D'APPEL SANS IMPORTANCE »

PREVISIONS METEO: le 3250 - ou: 08 99 71 02 76 Détail sur le site : www.meteofrance.fr/

TRANSPORTS SCOLAIRES

De mauvaises conditions météorologiques peuvent nécessiter l'interruption des transports scolaires pour des raisons évidentes de sécurité. La décision, prise par Madame la Préfète, est annoncée aux Mairies par message spécial et diffusée par France Bleu Haute Normandie et FR3 (Edition régionale).

> **AU NIVEAU COMMUNAL VOUS OBTIENDREZ DES INFORMATIONS EN TEMPS REEL SUR LE SITE DE MOTTEVILLE :** http://www.motteville-infos.fr/

PERMANENCE DE Mr LE DEPUTÉ

PERMANENCE PARLEMENTAIRE de Mr XAVIER BATUT Députée de la 10ème circonscription

3 Rue Shamrock Zone d'Activité du District 76450 SASSEVILLE

Port: 07 85 97 62 19

Adresse mail: xavier.batut@assemblee-nationale.fr

Adresse postale : Xavier BATUT BP50010 76450 CANY-BARVILLE Site Internet: http://www.xavierbatut.com/

Permanence à la mairie de Sasseville tous les lundi, mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00

Portage des Médicaments



La Municipalité organise depuis plusieurs années un service de portage à domicile de médicaments,

DU LUNDI AU VENDREDI

au bénéfice des personnes se trouvant dans l'impossibilité de sortir de chez elles et dont la famille est trop éloignée ou absente.

CE SERVICE EST GRATUIT



PEUVENT ETRE CONCERNEES:

- Les personnes âgées ne pouvant plus se déplacer ;
- Les personnes seules empêchées de sortir par leur maladie ou leur accident ;
- Les personnes devant rester près de leur enfant lui-même malade ;
- etc

Il est bien évident :

- 1/ que le but du service n'est pas de se substituer aux familles ; <u>seules pourront être aidées les personnes</u> <u>ne bénéficiant pas de l'assistance d'un proche (famille trop éloignée ou absente).</u>
- 2l <u>que les personnes elles-mêmes ne seront pas transportées (</u>interdiction de concurrence avec les entreprises commerciales).
- 3/ <u>que les médicaments seront pris à la pharmacie habituellement choisie par la personne</u> (en aucun cas la Municipalité ne peut imposer une pharmacie)



COMMENT FAIRE?

Pour recevoir ses médicaments vers 17 heures, du lundi au vendredi, il conviendra :

- 1/ d'appeler la mairie <u>avant 15 h</u> afin de laisser vos noms et n° de téléphone soit au secrétariat soit au répondeur (si vous appelez en dehors des heures de secrétariat)
- 2/ l'Agent municipal vous rappellera et passera chercher l'ordonnance avant 16 heures
- 3/ les médicaments seront apportés dans l'après midi.

Les demandes faites après 15 heures seront prises en charge le lendemain.



02 35 96 82 67

Si vous n'êtes pas concerné, MERCI DE FAIRE PASSER L'INFORMATION AUTOUR DE VOUS!

Etat Civil

NAISSANCES HORS COMMUNE



BÉRUBÉ Adèle 23 avril 2018

FLAHAUT Gaspard 05 juillet 2018

MORIN Louise 18 juillet 2018

DELAFOSSE Louane 21 juillet 2018

CONSTANTIN Zélie 02 août 2018

BOUTEILLER Thibault 15 septembre 2018

MABIRE Eléonore 05 novembre 2018

MARIAGES

MABIRE Nicolas et HERANVAL Anne-Laure 05 mai 2018

DEVILLERS Michaël et FARIA Laurinda 22 septembre 2018



DECES

ABRAHAM née ROGER Nicole 12 janvier 2018
DURAND Michel 12 mai 2018
DAVID Claude 28 juillet 2018
BARQ Emile 24 août 2018
CAPRON André 04 septembre 2018
GUEUDEVILLE née MERRIENNE Jacqueline 27 septembre 2018
MAIORNIKOFF née GRAFFIN Angélique 16 octobre 2018

AU CIMETIERE

Il est demandé aux personnes responsables d'une concession dans le cimetière d'en vérifier la date de fin et à l'échéance, de passer en mairie soit pour procéder au renouvellement, soit pour la remettre à la commune.

Une partie du cimetière est à présent aménagée pour recevoir des urnes funéraires ou procéder aux dispersions des cendres.

Renseignements en Mairie.

La collecte des ordures ménagères

** Ordures ménagères Il convient de respecter le tri sélectif des déchets en vigueur dans la commune :

Le verre doit être déposé dans les containers mis à disposition (4 emplacements : face à la gare, parking salle polyvalente, Aire de jeux RD20, Runetôt)

Les sacs blancs translucides sont destinés aux déchets ménagers. Les sacs jaunes transparents sont destinés aux recyclables (le plastique, les papiers/cartons et emballage en métal).

Les sacs blancs et jaunes transparents ne doivent pas être mis dans la même « poubelle ». Les sacs blancs et jaunes translucides sont mis à disposition par la communauté de communes. (A retirer en mairie)

** Containers à verres : Afin de respecter la tranquillité des personnes domiciliées à proximité des containers à verre, il est expressément demandé aux usagers de faire leurs dépôts de verre à des tranches horaires raisonnables : ni la nuit, ni le soir, ni le dimanche matin .



Yewille

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Faites votre propre compost à partir de vos déchets organiques alimentaires et de jardin (épluchures de légumes, gazon, feuilles...)

La Communauté de Communes met à disposition des usagers des composteurs individuels contre une participation de 15 à 25 € (suivant la grandeur) par composteur.

Vous pouvez les retirer auprès du gardien pendant les heures d'ouvertures de la déchetterie d'Yerville, accompagné d'un chèque du montant correspondant au modèle choisi établi à l'ordre du Trésor Public.

LA DECHETTERIE DU MOULIN A VENT à YERVILLE

Elle est située 951 rue Notre Dame de Pontmain à Yerville.

A l'entrée d'Yerville prendre la petite rue à gauche en face du restaurant routier)

La déchetterie de Yerville est ouverte aux Mottevillais (à votre premier passage vous devrez vous munir d'un justificatif de domicile (facture à vos nom et adresse) une carte d'adhérent vous sera délivrée).

Vous pourrez y déposer les déchets suivants :

Déchets verts (gazon, tailles de haie...), gravats, encombrants, ferrailles et autres métaux non ferreux, piles et petits accumulateurs, batteries automobiles, huiles moteurs et alimentaire, déchets ménagers spéciaux (pots et aérosols de peinture, acides...), déchets médicaux, bois (à l'exclusion de tous corps étrangers), pneus de véhicules légers, déchets d'équipement électriques et électroniques (télévisions, fours...), lampes (fluo-compactes,...) vêtements et plastiques durs (mobiliers de jardin...).

Horaires de la déchetterie (rue du moulin à vent à Yerville)



	Horaires été 1 ^{er} avril au 31 octobre	Horaires hiver 30 oct. au 31 mars
Lundi, Mardi, Jeudi	13h30 – 19h	13h30 – 17h
Mercredi, Vendredi, Samedi	9h – 12h 13h30 – 19h	9h – 12h 13h30 – 17h

La collecte des ordures ménagères

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ANNEE 2019

Ramassage une fois par semaine le LUNDI (Très tôt)

(sauf jours reportés pour fériés les mardis indiqués)

JANVIER 2019 07 – 14 – 21 – 28

FEVRIER 04 – 11 – 18 – 25

MARS 04 - 11 - 18 - 25

AVRIL 01 – 08 – 15 – mardi 23 – 29

MAI 06-13-20-27

JUIN 03 – mardi 11 – 17 – 24

JUILLET 01 – 08 – 15 – 22 – 29

AOUT 05 – 12 – 19 – 26

SEPTEMBRE 02 - 09 - 16 - 23 - 30

OCTOBRE 07 – 14 – 21 – 28

NOVEMBRE 04 – mardi 12 – 18 – 25

DECEMBRE 02 - 09 - 16 - 23 - 30

JANVIER 2020 06 – 13 – 20 – 27



Le C.C.A.S

Principales décisions 2018

Compte administratif 2017

Il est adopté à l'unanimité des votes tel que présenté par Mme la Présidente, comme suit : Section de fonctionnement : solde créditeur 1 658.95 € Section d'investissement : néant

Affectation du résultat : report à nouveau créditeur 1 658.95 € Compte de gestion du receveur : adopté à l'unanimité des votes.

Budget primitif 2018

Il est adopté à l'unanimité des votes tel que présenté par Mme la Présidente ; il est équilibré en dépenses et recettes comme suit : Section de fonctionnement : 7 958 € Section d'investissement : 0 €

Aide Sociale

Diverses demandes d'aide sociale sont examinées par la commission au cours de l'année.

Le colis de Noël est distribué aux personnes de plus de 70 ans en 2018 ; il est d'un montant maximum de 35 €.

Mme la Présidente rappelle que les personnes âgées peuvent solliciter les Membres du CCAS en cas de problème.

Si vous avez besoin d'une Aide Ménagère, vous devez vous renseigner auprès de :

Bureau de l'ADMR - Espace Delahaye à Yerville - Tel : 02 35 56 79 17

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Les symptômes dépendent de la durée de l'exposition et du taux de monoxyde de carbone, dans le sang. L'intoxication subaiguë est souvent trompeuse. les symptômes sont peu évocateurs associant une fatigue, des maux de tête, des troubles de la mémoire, des troubles de concentration et des palpitations.

En cas d'intoxication aiguë, les signes cliniques sont peu spécifiques le plus souvent mais associés : maux de tête, vertiges et vomissements. Mais certaines présentations sont trompeuses : il faut donc aussi penser à une intoxication en cas de confusion mentale, d'agitation ou de désorientation. Chez les personnes ayant des facteurs de risques cardiovasculaires, les signes cardiologiques peuvent être au premier plan avec des douleurs de types angine de poitrine ou un œdème du poumon. Une intoxication grave peut entraîner un coma ou des convulsions.

L'intoxication de la femme enceinte est toujours potentiellement grave, le monoxyde de carbone passant la barrière du placenta. L'état clinique de la mère ne reflète pas l'impact sur le fœtus.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- 1. Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié. Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- 2. Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.
- 3. N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero etc.).
- 4. Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

C.C.A.S

Les membres du CCAS (conseillers et autres Mottevillais) ont poursuivi en 2018 leurs actions de soutien et de solidarité. Le CCAS reçoit une subvention communale et quelques dons. Il fonctionne toujours dans notre commune, de façon autonome, avec son propre budget.

Fin juin, des bons d'achat (dans un rayon culturel) étaient de nouveau remis aux élèves entrant en $6^{\rm ème}$.



Le repas offert aux personnes de plus de 65 ans et leurs conjoints s'est déroulé le 30 septembre.78 personnes (aînés, élus et membres du CCAS) avaient répondu à l'invitation. Les doyens du jour étaient, comme l'an dernier, Moïse Buquet (93 ans) et sa belle-sœur, Aline Buquet (89 ans).



Les membres du CCAS et Elodie, notre secrétaire de mairie, avaient préparé l'accueil des invités avec une décoration renouvelée des tables et de jolis menus, assurant par ailleurs le service durant cette journée. Les plats avaient été confectionnés par Mr Soudry, traiteur à Yerville et les desserts par la boulangerie Plesent. Notre épicerie a comme chaque année été

sollicitée pour la fourniture de divers produits.

Marie-France Beaudouin, maire, a redit son plaisir de partager ce moment et rappelé l'attention



qu'elle portait au bien-être et à la santé des plus âgés ou des plus fragiles. Elisabeth Petit, présidente de l'Amicale des Aînés a rappelé les activités de l'Association et remercié la Municipalité et le Département pour les subventions accordées.

Une nouvelle fois, l'ambiance était agréable et détendue et les commentaires, en fin de journée, confirmaient le plaisir d'avoir partagé ces bons moments.



Les colis ont été portés aux personnes de plus de 70 ans le 15 décembre. Nous nous étions partagés les visites en 5 groupes. Notre mission fut périlleuse, tant les déplacements sur les allées verglacées étaient difficiles. Mais aucune chute ne fut à déplorer et l'accueil de nos aînés était agréable et réconfortant. Ce sont toujours des moments agréables que nous partageons. Nous avons distribué 57 colis préparés par nos épiciers.

En fin d'année, le CCAS a participé à l'achat de friandises et au goûter organisé par Malta en fête, pour les enfants du village.



Stop Arnaques

GUIDE ANTI-ARNAQUES:

NE SOYEZ PAS UNE PROIE, DEJOUEZ LES ARNAQUES!!!

• Qu'est-ce qu'une arnaque?

C'est une escroquerie, une tromperie commise par un ou plusieurs individu (s) directement (au domicile de leurs victimes), par courrier postal ou encore par email. Il y a arnaque lorsqu'une personne se fait remettre de l'argent ou un bien par sa victime en la trompant.

Cette tromperie peut porter sur :

- Une fausse identité: l'escroc utilise l'identité de quelqu'un d'autre en se faisant passer par exemple pour un camarade de vos enfants ou petits-enfants.
- Une fausse qualité : il prétend représenter une entreprise, compagnie d'assurance ou institution (mairie, association caritative ...).

Un faux document: une fausse facture que vous devriez, un mail imitant ceux de votre banque ou d'un service public tel que les impôts ...

• Le cas des abus de faiblesse

Différent de l'arnaque, l'abus de faiblesse est une pratique commerciale qui consiste à solliciter (lors de démarchages à domicile mais aussi par téléphone ou emails) des consommateurs vulnérables en vue de leur faire signer une commande ou souscrire un contrat.

Sont considérées comme vulnérables les personnes qui ne sont pas en mesure d'apprécier la portée de leurs engagements, de déceler les ruses ou artifices employés pour les convaincre ou qui font apparaître qu'elles ont été soumises à une contrainte.

• Que risquent les arnaqueurs ?

Les arnaques sont punies par la loi. Elles sont passibles de cinq ans d'emprisonnement et 375 000 € d'amende. Ces peines passent à sept ans de prison et 750 000 € d'amende en cas d'usurpation de l'identité d'un agent public, d'organisation d'une fausse collecte pour une œuvre caritative ou d'abus de faiblesse. Si l'escroquerie a été commise en bande organisée, elles peuvent aller jusqu'à 10 ans de prison et 1 000 000 € d'amende.

Les tentatives d'arnaques (lorsque par exemple un escroc tente de vous soutirer de l'argent en se faisant passer pour votre banque mais ne parvient pas à ses fins) sont passibles des mêmes peines que les escroqueries effectives.

Les abus de faiblesse sont passibles de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende. De plus, les contrats conclus dans le cadre d'abus de faiblesse (reconnus comme tels par la Justice) sont annulés.



NE MORDEZ PAS A L'HAMECON!

Faux agents EDF, de la sécurité sociale, des impôts, fausses assistantes sociales, faux ami de la famille ou faux copain des petits enfants, faux policier, faux agent municipal, faux banquier, faux plombier, faux agent du recensement, faux conseiller d'une société de téléassistance, entreprise peu scrupuleuse se disant mandatée par la mairie pour effectuer un diagnostic électrique ou d'isolation de la maison ... la liste des escrocs sollicitant les particuliers est interminable.

Parfaitement informés des habitudes de leurs cibles, leur incroyable aplomb les rend parfaitement crédibles et leur permet de parer à toutes les situations.

Résultat: de nombreuses personnes se font délester au mieux de quelques billets ou objets laissés en vue, au pire de plusieurs dizaines de milliers d'euros ...

• Ne laissez entrer aucun inconnu!

La première façon de vous protéger des arnaqueurs est de n'ouvrir la porte à aucun inconnu, même s'il est en uniforme (certains n'hésitent pas à se déguiser pour mieux leurrer leurs victimes).



Rappelez-vous que les organismes habilités à se présenter au domicile des particuliers annoncent le passage de leurs agents avant, soit par un appel téléphonique, soit par courrier.

Si la personne est entrée, ne la quittez pas des yeux. Si elle vous demande d'aller chercher un document dans une autre pièce, n'y allez pas. Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires et ne signez aucun contrat. Dites au démarcheur que vous souhaitez réfléchir et que, si vous vous décidez, vous contacterez son entreprise.

ARNAQUEURS: MODE D'EMPLOI

<u>Le faux agent d'EDF, des eaux, des services</u> sociaux ...

Un individu se présente comme étant un employé des eaux, d'EDF, des services sociaux ... Il demande à l'occupant des lieux de l'accompagner pour vérifier le compteur, qui est en général à l'extérieur de l'habitation, ou encore la configuration du logement pour les « services sociaux». A ce moment-là, si vous n'avez pas pris le soin de fermer la porte d'entrée à clef, des complices entrent discrètement et volent ce qui présente de l'intérêt.

Ne laissez entrer chez vous que des agents de services qui vous ont prévenu préalablement par courrier de leur venue et qui vous présentent leur carte professionnelle.

• L'arnaque à l'étude électrique ou thermique

Un individu se dit mandaté par la mairie pour procéder soi-disant gratuitement à une étude électrique, thermique, d'isolation ou d'économie d'énergie. Après de longues explications vous démontrant que votre tableau électrique risque de provoquer un incendie ou que votre charpente est sur le point de s'écrouler, il vous fait signer une commande de plusieurs milliers d'euros. Certaines entreprises vont jusqu'à faire signer à leurs victimes des demandes de prêts pour financer les travaux lorsque leur devis est élevé.

Avant de signer un devis ou une commande, prenez l'avis d'une personne de confiance et demandez-lui d'être près de vous lors de la signature du contrat. Méfiez-vous particulièrement si l'individu ou la société qui vous a contacté vous demande si vous êtes propriétaire ou locataire. Il cherche tout simplement à savoir si vous êtes habilité à signer des contrats de travaux.

• L'arnaque aux grands parents

L'escroc se fait passer pour un ami de vos enfants ou petits-enfants et vous demande de l'argent pour le dépanner (il vous assure bien sûr qu'il vous remboursera l). Ce type d'arnaque peut être pratiqué physiquement ou par téléphone, l'escroc venant chercher l'argent après.

Ne tombez pas dans le panneau, appelez-vos proches pour vous assurer que l'ami en question n'est pas un imposteur. Ne donnez rien à une personne que vous n'avez jamais vue.

Les fausses œuvres caritatives

Cette arnaque consiste à se faire passer pour une association caritative ou un organisme de bienfaisance pour demander des dons aux particuliers. Elle est très fréquente au lendemain de catastrophes.

Si vous souhaitez faire un don, contactez directement l'œuvre caritative que vous voulez aider. Par

précaution, n'approchez que des associations connues.

• <u>La fausse mise en demeure des impôts ou de la</u> sécurité sociale

Un faux agent des impôts ou de la sécurité sociale vient vous voir ou vous appelle au téléphone pour vous dire que vous êtes redevable d'une somme d'argent (souvent importante), soit parce que cette somme « ne vous a pas été facturée » (faux impôts), soit parce que « vous avez perçu des remboursements trop élevés » (fausse sécurité sociale). Il vous demande alors de lui remettre cet argent immédiatement en liquide ou d'effectuer un mandat, sans quoi la justice vous condamnera ... Il peut aussi, au passage, vous demander d'aller chercher votre déclaration d'impôt ou une ordonnance médicale (qui, très souvent, se trouve dans une autre pièce) et vous voler pendant ce temps ce que vous aurez laissé à portée de main : bijoux, argent, carte bancaire, etc.

+ Lorsque l'on doit de l'argent à un organisme, quel qu'il soit (administration, sécurité sociale, entreprise ...), on en est informé par courrier (simple dans un premier temps, puis recommandé) et le paiement doit être fait par chèque ou en ligne, jamais en espèces ! Ne vous laissez pas intimider. Dites à votre interlocuteur que vous n'avez pas d'argent et que vous allez contacter l'organisme prétendument créditeur directement.

Les faux marchands de calendriers

En période « d'étrennes » (fin ou début d'année), des individus se présentent à votre domicile pour vous vendre des calendriers de la Poste, des pompiers, des éboueurs ... à un prix fixe, allant jusqu'à 25 €l'unité ...

+ Les agents publics qui démarchent les usagers pour leur vendre des calendriers le font dans leur tenue de travail, jamais en tenue de ville. Le prix est généralement laissé à l'appréciation de l'acheteur. De plus, aucun agent public n'est « multicarte ». Les éboueurs ne vendent pas les calendriers des pompiers. Si vous voulez acheter un calendrier aux pompiers, ne le faites qu'auprès

de soldats du feu en uniforme munis de leur carte professionnelle.

• L'arnaque aux obsèques

Vous recevez un mail vous annonçant le décès d'un proche et vous invitant à cliquer sur un lien pour savoir qui est décédé.

A part s'il émane de l'un de vos amis, aucun email ne vous sera envoyé pour annoncer des obsèques. Si vous cliquez sur le lien, un virus s'installera sur votre ordinateur et piratera vos données.

• Au téléphone: les incitations à rappeler des numéros surtaxés (« Ping call »)

Vous recevez un appel téléphonique qui ne sonne qu'une ou deux fois ou dont les auteurs raccrochent lorsque vous répondez. Un message sur votre répondeur ou un srns vous invite à rappeler un numéro (soit un numéro de portable en 06 ou 07, soit un numéro en 08 ...).

Vérifiez toujours l'origine de ces messages avant de

rappeler car le numéro indiqué a toutes les chances



d'être surtaxé. Cela permet aux auteurs de l'appel ou du message d'encaisser les frais (parfois très élevés) de la communication téléphonique.

• Au téléphone, par courrier ou mails : les arnaques au concours et à la loterie

Un appel téléphonique, un courrier postal ou un mail vous informe que vous avez remporté un prix (d'un montant important) mais que pour en bénéficier, vous devez verser une ou plusieurs somme(s) d'argent pour couvrir les taxes, frais de dossier, de versement, etc.

Ne tombez pas dans le piège, on ne gagne pas à une loterie à laquelle on n'a pas participé ... Et lorsque l'on gagne à une (vraie) loterie, on n'a rien à payer ! Certaines personnes crédules, convaincues qu'elles allaient encaisser plusieurs millions d'euros, ont réglé jusqu'à 10 000 € à des organismes de ce type à coup de versements de 20 à 200 €.

• <u>Par internet: les fausses confirmations de</u> commandes, le faux héritage ...

Un courriel vous annonce la confirmation d'une commande que vous ne vous souvenez pas avoir passée et le prélèvement imminent sur votre compte de son coût avec un lien pour en visualiser le détail. Un simple clic sur le lien et vos données sont piratées ...

Un « généreux donateur» dont vous n'avez jamais entendu parler et dont les jours sont soi-disant comptés dit vous avoir désigné comme héritier mais vous devez, pour recevoir l'héritage, payer préalablement les droits de succession. Le pseudo héritage peut vous coûter plusieurs milliers d'euros ...

Un mail ou un appel téléphonique prétendument de votre banque vous demande, dans le cadre d'un (faux) test, vos données bancaires ... Dans les minutes qui suivent, votre compte est débité de sommes dépassant très largement votre solde.

Ne répondez jamais à ce type de sollicitation. Ne cliquez sur aucun lien et ne communiquez aucune information personnelle, vous ne pourriez que vous en mordre les doigts ...

• Comment se protèger?

- ⇒Méfiez-vous de ce qui est trop beau pour être vrai. Gain d'argent énorme, loterie à laquelle vous n'avez pas participé, héritage d'un inconnu. Surtout si l'on vous demande de l'argent pour les toucher.
- ⇒Ouvrez la porte aux personnes que vous connaissez. S'ils doivent venir vous voir les services officiels (administration services sociaux) prennent toujours rendez-vous par courrier ou téléphone avant.
- ⇒Demander toujours aux personnes qui se présentent à votre domicile leurs cartes professionnelles même si elles sont en uniforme.
- ⇒ Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires ni oralement ni par mail si elle vous sont demandés pour payer une commande. Assurez-vous que le site sur lequel vous achetez est connu et fiable. Assurez-vous que la connexion est sécurisé (Petit cadenas dans la barre d'adresse) pour finaliser votre achat.
- ⇒Ne vous laissez pas intimider par de soi-disantes mise en demeure. Si vous devez vraiment de l'argent aux impôts à la sécurité sociale ou à n'importe quel autre organisme Vous en serez informé par courrier officiel suivi de relance si vous ne payez pas dans les délais. Aucun agent de peut-être dépêché chez vous pour vous demander de l'argent.
- ⇒Repérer les mails frauduleux souvent envoyés de l'étranger, ils sont rédigés dans un mauvais français avec des fautes. Quel que soit le mail que vous recevrez ne répondez pas. Appelez l'organisme censé vous l'avoir adressé, votre banque, le service des impôts et demandez lui ce qu'il en est.
- ⇒N'ouvrez jamais les pièce jointe d'un mail douteux. En ouvrant vous facilitez la tâche des malfaiteurs et leur donner accès à vos données.
- ⇒Ne rappelez pas les numéros que vous ne connaissez pas, il s'agit la plupart du temps de numéros surtaxés et ces appels peuvent vous coûter très cher .
- ⇒Soyez vigilant lorsque vous retirez de l'argent n'effectuez pas votre retrait si quelqu'un vous suis de trop près, n'acceptez jamais l'aide d'un inconnu.

Que faire en cas d'arnaque?

- ⇒Alertez immédiatement la gendarmerie.
- \Rightarrow S'il y a eu vol ou si vous avez donné de l'argent aux escrocs vous devez déposer plainte auprès de la gendarmerie nationale.
- ⇒Si vous vous êtes fait pirater vos données et ou soutirer de l'argent par des escrocs vous devez également déposer plainte auprès de la gendarmerie nationale.
- ⇒Si vous avez signé un contrat: préparez au plus vite un courrier de rétractation. Ce courrier devra être posté au plus tard 14 jours après la date de la signature du contrat. Si vous avez signé également une demande de crédit vous devez envoyer un courrier de rétractation à la société de crédit dans les mêmes délais.

QU'EST-CE QU'UN SERVICE CIVIQUE?

la

www.service-civique.gouv.fr

UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

et savoirs-être seuls comptent les motivation.





INDEMNISÉ

Le Service Civique, indemnisé 580€ net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, (mairies, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une semaine. Un poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

DANS 9 DOMAINES D'INTERVENTION

Il peut être effectué dans 9 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

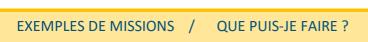
Le Service Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et vous ouvrir à d'autres POURQUOI M'ENGAGER?

horizons en effectuant une mission au service de la collectivité.

C'est également une opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Toute mission de Service Civique est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un accompagnement à la définition de votre projet d'avenir.

Le Service Civique prend en compte vos besoins et vos attentes et constitue une étape impor-

tante de votre engagement dans la société.



Le Service Civique permet d'œuvrer dans les domaines de votre choix.

Les missions s'articulent autour de neuf grandes thématiques :

- ◆ Culture et loisirs: par exemple, favoriser l'accès de jeunes en difficulté à des activités culturelles ;
- ◆ Développement international et action humanitaire : par exemple, aider à la scolarisation d'enfants dans des pays en voie de développement.
- ◆ Education pour tous : par exemple, participer au soutien et à l'accompagnement scolaire.
- Environnement : par exemple, sensibiliser les enfants au tri des déchets.
- ◆ Intervention d'urgence en cas de crise : par exemple, aider à la reconstruction de sites endommagés par une catastrophe naturelle et accompagner les populations.
- ◆ Mémoire et citoyenneté : par exemple, participer à de grands chantiers de restauration de sites historiques.
- Santé: par exemple, sensibiliser les adolescents sur les conduites à risques.
- Solidarité : par exemple, participer à l'accompagnement de personnes sans-abris.
- ◆ Sport : par exemple, accompagner dans leurs pratiques sportives des personnes en situation de handicap.

Commerces et Services

LES NOUVEAUX EPICIERS

Depuis le 12 juillet, de nouveaux commerçants accueillent la clientèle dans l'épicerie-bar "La Clairière", au centre du village.

Après huit années de travail au sein de ce commerce, Sandrine et Cyrille Boutard ont



souhaité souffler un peu. Ce sont des habitants de la commune voisine de Flamanville, Caroline et Antoine Tirvert, qui leur succèdent désormais. Ils

travaillaient tous deux dans le commerce et souhaitaient un jour s'investir dans un projet commun. C'est maintenant chose faite.

Le nouveau couple a repris les mêmes activités que leurs prédécesseurs : l'épicerie où l'on trouve tous les produits courants, alimentaires ou autres, avec la presse locale, le tabac, les jeux, les fruits et légumes, la charcuterie, le pain; Ils continuent également de proposer des plats du jour, concoctés par la même cuisinière.

Ce commerce est ouvert du lundi au vendredi, de 6h30 à 20h et le samedi de 7h30 à 19h30.

Il est fermé le dimanche.

Marie-France Beaudouin, maire, et la municipalité leur ont souhaité la bienvenue en soulignant leur satisfaction de voir se poursuivre cette activité vitale pour notre commune. Nous leur souhaitons bon courage, bonne chance et réussite dans cette nouvelle aventure et espérons que les Mottevillais prendront plaisir à fréquenter ce commerce.



LE BUREAU DE POSTE

Les horaires d'ouverture du bureau sont les suivants :

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi:

de 14h15 à 16h55

Mardi: de 15h30 à 16h55

Samedi: fermé

La levée du courrier se fait à 16h, dans la boîte ou à l'intérieur du bureau.

Le samedi, la levée se fait à 12h55, dans la boîte.

Les objets ou courriers recommandés présentés le matin sont disponibles l'après-midi, lorsque le bureau est ouvert.

C'est notre factrice qui assure la distribution du courrier le matin et vous reçoit au bureau l'aprèsmidi.

Nous espérons encore que cette ouverture vous sera utile et que la bonne fréquentation du bureau permettra de maintenir ce service.





Infos Pratiques >> Le frelon Asiatique

Mme la Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine Maritime, a attiré notre attention sur la lutte contre les frelons asiatiques.

« Depuis leur apparition sur notre territoire, les frelons asiatiques ont causé la destruction de nombreuses ruches d'abeilles et sont une source potentielle de danger pour les personnes habitant à proximité des nids. Par ailleurs, le nombre de nids découverts chaque année s'accroit très rapidement. »

Quelques informations:

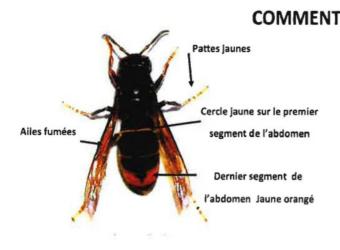
Le frelon asiatique a été découvert pour la première fois en France en 2004. Depuis, il a colonisé la quasi-totalité du territoire français et constitue notamment un prédateur des abeilles et menace la filière apicole française.

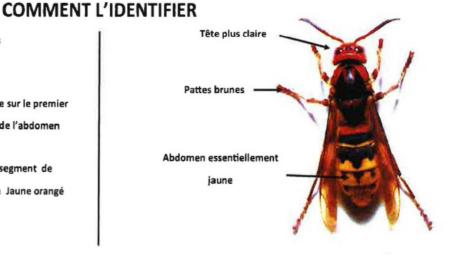
Comment l'identifier?

Le frelon asiatique, à dominante noire, possède une large bande jaune-orange sur l'abdomen et des pattes jaunes aux extrémités. Il est un peu plus petit que le frelon européen.

Son nid, de forme sphérique, peut atteindre 80 cm de hauteur. Il est souvent accroché à des hauteurs importantes, de l'été à l'automne, mais aussi sous un abri aéré pour les nids primaires, à partir du printemps.

FRELON ASIATIQUE = DANGER





Frelon asiatique 1,7 à 3 cm

Frelon européen jusqu'à 4 cm

Voici les directives prises par la préfecture pour lutter contre ce danger

Plusieurs actions ont ainsi été décidées :

 Toute découverte d'un nid de frelons asiatiques devra être signalée à la plate-forme téléphonique (numéro 02 77 645 776) veillée conjointement par le groupement de défense contre les maladies des animaux (GDMA) et la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON). Cette plate-forme sera activée à partir de janvier 2019 et réalisera un diagnostic à partir des éléments transmis.

Dans les cas des nids se situant sur le domaine privé, le demandeur sera orienté vers des professionnels agréés et formés, utilisant des modes opératoires adaptés à l'environnement, le coût de la destruction des nids est à la charge du particulier.

Dans le cas des nids se situant sur le domaine public ou présentant un caractère d'urgence (danger vital et immédiat pour les personnes), le demandeur sera orienté vers les sapeurs-pompiers, qui interviendront pour détruire la source de danger, à titre gracieux, dans la limite de leurs moyens et de leur compétence.

- 2. Un recensement des professionnels agréés pour l'élimination des nids de frelons asiatiques par secteurs géographiques est en cours de réalisation. Cette liste mentionnant les tarifs pratiqués par chaque professionnel sera disponible via la plate-forme FREDON-GDMA; elle figurera également sur le site internet de la préfecture.
- 3. Un protocole sera signé entre les différents partenaires de la lutte contre cette espèce invasive et reprendra les points énoncés ci-dessus. Il permettra d'organiser le dispositif pour la lutte saisonnière contre les frelons à partir de 2019.
- 4. Un comité de suivi est instauré et se réunira régulièrement afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces actions.

Il est enfin précisé que la destruction des nids de frelons asiatiques, comme des autres hyménoptères, doit intervenir avant les premiers froids. À compter de la mi-novembre toute intervention est inutile car l'essaimage a eu lieu et les nids sont désertés. Il convient de noter que les nids désertés l'hiver ne seront pas réoccupés lors de la saison estivale suivante.

La lutte reprendra dès le début du printemps avec l'objectif de détruire le maximum de nids primaires dans des endroits abrités (appentis, abris de jardins...). Ces nids sont généralement de petite taille (taille d'un ballon de handball) et servent de lieu d'essaimage pour la constitution de nids secondaires situés, eux, à grande hauteur, et donc plus difficiles et onéreux à détruire. Il est donc indispensable d'en détruire le plus possible au printemps.

La vie scolaire >> Le regroupement scolaire « Les vergers de Caux »

Chers parents,

Voici une petite rétrospective de cette année 2018 qui fut riche en événements pour le regroupement pédagogique.

La rentrée 2018

Horaires des écoles

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi: 9h – 12h 13h30-16h30

Effectifs du RPI

Classes	Effectifs	Enseignants
PS/MS	28	Mme Duarte-Dumont
MS/GS	26	Mme Pfister
СР	26	Mme Bucaille
GS/CE1	25	Mr Diaz, Mme Huys
CE2/CM1	28	Mme Lemarchand
CM1/CM2	29	Mme Buschiazzo
Total	162	

L'élection des représentants de parents d'élèves:

Titulaires sur Motteville :

Mme COLOMBEL Mme GUILLOT Mme VALENTIN Mme DEMARE

La vie de l'école

Année scolaire 2017/2018

Les maternelles se sont rendues le 22 mai 2018 à l'exposition départementale d'Arts Visuels qui s'est déroulée à Pavilly. Les élèves ont pu admirer leur production plastique réalisée en classe. Cette exposition a pour but de mettre en valeur les productions réalisées par les classes de la circonscription de Barentin.

Puis, le 25 mai, les élèves ont participé à une sortie pédagogique. Le matin, les deux classes se sont rendues à l'abbaye de St Martin de Boscherville pour des activités autour du potager. L'après-midi, les enfants ont pris la direction de Rouen pour découvrir le musée des Beaux Arts. Ils ont pu participer à un atelier intitulé « la petite

La vie scolaire >> Le regroupement scolaire « Les vergers de Caux »

ménagerie ». Les élèves ont apprécié leur sortie et, pour beaucoup, il s'agissait de leur première sortie au musée.

Le 14 juin, les classes de GS et CP/CE1 ont passé la journée à l'accrobranche de Dénestanville. Les enfants ont ainsi pu réaliser plusieurs fois les différents parcours dans les arbres.

Pour la cinquième année consécutive, le RPI était en fête. En effet, grâce au dynamisme de parents volontaires, la kermesse s'est déroulée dans l'enceinte de l'école le vendredi 22 juin de 17H30 à 20H30.

Les personnes qui le souhaitaient ont pu se restaurer en toute convivialité grâce au repas organisé et préparé par les parents d'élèves. Les stands ont permis, aux enfants comme aux adultes, de passer une belle après-midi.

Nous profitons de cette tribune pour remercier une fois de plus les parents bénévoles pour leur confiance et leur investissement. Sans eux, ces moments conviviaux ne pourraient avoir lieu.

Le spectacle de fin d'année, organisé le vendredi 29 juin, a permis aux enfants de faire admirer aux nombreux spectateurs les différents numéros préparés durant l'année. Sous un beau soleil, le public a pu ainsi applaudir les chants, les danses et les activités gymniques des enfants.

Année scolaire 2018/2019

Le 9 novembre a eu lieu le loto du RPI à la salle des fêtes de Motteville. La soirée s'est passée dans une ambiance conviviale et a permis de récolter de l'argent pour financer les projets des écoles du RPI.

Le 29 novembre dernier, les élèves ont eu le plaisir de se rendre à la salle des fêtes pour assister au spectacle du conteur GIL. Tous ont été bien sages et attentifs aux histoires racontées par le conteur. Certains ont même eu le plaisir de participer à l'un des histoires du conteur.

L'année s'est terminée par le traditionnel goûter de Noël où les enfants ont reçu deux livres et des friandises offerts par le SIVOS.

La vie scolaire >> Le SIVOS DES « VERGERS DE CAUX »

Le SIVOS a été crée en 2008. Il regroupe les écoles de :

MOTTEVILLE avec 3 classes de maternelles et 1 classe de CP.

Mme Elise Duarte-Dumont:petite et moyenne section avec 28 élèves Mme Nadia Pfister : moyenne et grande section avec 26 élèves Mme Bénédicte Bucaille:cours préparatoire avec 26 élèves M Jérémy Diaz:grande section et CE 1 avec 25 élèves

FLAMANVILLE: Mme Bénédicte Lemarchand: 1 classe de CE2 et CM1 avec 28 élèves

<u>CIDEVILLE</u>: Mme Charlène Buschiazzo: CM1 et CM2 avec 29 élèves.

Ce qui fait un effectif de 162 élèves dans le regroupement scolaire à la rentrée 2018.

BUREAU:

Le SIVOS est composé de 9 membres : 3 dans chaque commune.

- Mme Fontenay Maryse : Présidente
- Mme Beaudouin Marie-France, M Sagnot René, M Petit Alain:

Vice-Présidents:

- Mme Dufils Martine (Flamanville), M Petit Yves et M Leury Tony (Motteville)
- Mme Levilain Denise et Mme Renoult Delphine (Cideville)

Le siège du SIVOS se tenant à la mairie de Cideville.

En janvier 2018 une classe de neige a été organisée pour les élèves de CM2 ,CM1 et CE 2. Les enfants sont partis le 13 janvier 2018 pour le centre de vacances de LAMOURA station des ROUSSES dans le HAUT JURA . Il y avait 7 accompagnateurs pour 51 enfants.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES.

L'enfant doit être inscrit en premier lieu à la mairie de son domicile qui fournira un certificat pour l'inscription à l'école.

Amicale des Ainés

En 2018, nos activités traditionnelles n'ont pas été bouleversées. Les rois ont été fêtés en janvier et la dégustation de crêpes a suivi notre Assemblée



Générale en février. De même les jeux se sont poursuivis tous les seconds jeudis de chaque mois, avec trente à trente-cinq participants.

Le 30 mai, le bureau de l'Amicale avait programmé une sortie à Paris, pour un déjeuner-spectacle. 51 personnes ont profité de ce divertissement (34 adhérents et 17 personnes extérieures). Après un trajet en car et une courte balade en petit train dans le quartier de Montmartre, nous pouvions flâner sur la place du Tertre pour observer les peintres et découvrir leurs "œuvres".

Puis nous étions accueillis au cabaret "Chez ma cousine".



Si l'endroit pouvait paraître un peu exigu, nous avons dégusté un très bon repas puis au moment du dessert a commencé le spectacle. Quatre artistes se sont succédés pour nous divertir pendant deux heures : imitations, magie, dessin, chants..., avec la participation du public et toujours beaucoup d'humour. Certains ont même participé d'un peu plus près au spectacle..., mais avec bonne humeur. La qualité était au rendez-vous.

Après un retour vers 20h à Motteville, les commentaires des uns et des autres témoignaient de l'excellente journée qu'ils avaient passée et du

talent des artistes qui les avaient bien amusés.



L'Amicale des Aînés a consacré sa seconde sortie de l'année à la visite du Muséoseine, à Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux), le mercredi 17 octobre. Ce musée, récemment rénové présente l'histoire du fleuve, à travers les époques. Munis d'écouteurs, nous sommes d'abord montés sur le pont de la gribane, bateau traditionnel naviguant autrefois sur la Seine. Ses dimensions lui permettaient d'accoster très près des berges.



Elle était utilisée pour le transport du bois, des matériaux de construction et des produits locaux.

Séparés en deux groupes, nous avons ensuite découvert, exposées sur deux niveaux, de nombreuses présentations (cartes, maquettes,

Amicale des Ainés

photographies, objets, vidéo...) racontant l'activité et la vie, sur le fleuve et sur ses rives : la navigation, avec les pilotes de Seine, le franchissement, les aménagements successifs, la pêche, les activités économiques, les loisirs..., et inévitablement, le surprenant mascaret qui attirait de nombreux curieux, pas toujours prudents, lors des grandes marées.

De retour à Motteville, nous nous sommes retrouvés autour de quelques jeux avant de partager un repas froid, terminant agréablement cette journée.

Nous avons bien évidemment fêté Noël, le 13 décembre.



Comme chaque année, les membres du bureau et leurs conjoints avaient préparé les tables accueillantes pour les 50 amicalistes présents.



Le repas avait été préparé par Mr Soudry, traiteur à Yerville et comme l'an dernier, nous avions invité Virginie et Thierry pour animer en chansons cet après-midi.

A l'occasion de ce repas ou lors de nos sorties ou

réunions, plusieurs adhérents ne peuvent se joindre à nous pour des raisons de santé. Nous pensons à eux et les membres du bureau leur rendent une petite visite, avec un colis, en fin d'année. Nous les remercions de rester fidèles à notre Amicale et leur souhaitons encore des moments de bonheur.

En 2018, le nombre d'adhérents à notre Amicale a baissé. Nous étions 63. Hélas, en cours d'année, 3 décès ont affecté notre Amicale : Mme Balière, Mrs David et Barq nous ont guittés.

Nous souhaiterions toujours accueillir de nouveaux adhérents, mais malgré nos appels, nous n'y parvenons pas. Que les uns ou les autres n'hésitent pas à venir nous rencontrer un deuxième jeudi du mois, lors de nos réunions, à la salle des fêtes.

Nous remercions à nouveau la municipalité pour la mise à notre disposition de la salle et pour la subvention que nous recevons. Merci également au Conseil Départemental qui nous apporte aussi son aide.

Une nouvelle année a commencé. Nos activités habituelles ont repris. Le bureau proposera prochainement les sorties envisagées. L'Amicale des Aînés aura cette année 40 ans. Elle a été créée le 13 février 1979. Nous ne devrions pas laisser filer l'année sans fêter cet anniversaire.

Nul doute que nous passerons encore ensemble d'agréables journées.

Le bureau de l'Amicale

La présidente : E Petit



Le bureau de l'amicale 2018

Associations >>

Les anciens combattants

Avant de vous donner le compte rendu de nos activités, nous voulons honorer notre président Claude DAVID décédé cette année. Il a toujours été partant pour organiser nos activités et en sa mémoire nous lui adressons merci.

La deuxième anomalie dans la vie de notre village, c'est le manque de présence des habitants et élus aux cérémonies patriotes organisées au sein de notre village.

Pendant la guerre 14.18, beaucoup de Mottevillais ont été mobilisés, tués pour la France, une guerre qui nous a évités d'être sous la dominance de l'ennemi. C'était cette année le centenaire de la fin.

En 39.45, notre commune a été le lieu de rassemblement du 7ème Bataillon de Marche de Normandie, composé de nombreux jeunes Normands volontaires qui ont rejoint le Général de Lattre de Tassigny. Dans le siècle dernier, une stèle a été édifiée à leur mémoire à côté de notre Mairie. Chaque année, plusieurs anciens combattants de Rhin et Danube viennent se recueillir et tenir leur assemblée générale dont le nombre diminue d'année en année.

En A.F.N, deux jeunes de Motteville sont morts pour la France en Algérie.

<u>Ci-dessous le monument départemental dédié en</u> leurs mémoires:



Ces statues représentent la mère et l'amie d'un jeune tué en Afrique du nord, qui viennent d'être prévenues de la mort d'un des leurs, et édifié sur le parvis de la place Carnot à Rouen rive gauche;

Sur le parvis, les noms de **Philippe CABOT** et **René LEBOURGEOIS** sont inscrits.



Le 3 Février et le 12 Mars, une délégation composée de Mrs POUYER, LEBOURGEOIS, CORRUBLE s'est déplacée à ROUEN pour assister à l'inauguration de la stèle et pour la journée nationale de la fin du conflit en A.F.N.

Le 8 Mai, cérémonie religieuse à Croixmare suivi dépôt de gerbes à MOTTEVILLE vin d'honneur offert par la Municipalité.

Associations >>

Les anciens combattants

Le 20 Mai, fête de la Pentecôte, présence de notre drapeau

Le 18 Juin, appel du Général de Gaulle.

Le 18 Septembre, participation à l'Assemblée Générale de Rhin et Danube à Motteville.

Le 11 Novembre, Assemblée générale de l'Association des Anciens Combattants de Motteville, élection d'un nouveau Bureau.

Président Mr POUYER

Secrétaire trésorier Mr CORRUBLE

Secrétaire trésorier adjoint Mr GUEUDEVILLE

Membres: Mr LEBOURGEOIS et Mr THAFOURNEL

Notre association a enregistré 4 nouveaux adhérents, nous souhaitons que plusieurs habitants viennent nous rejoindre afin de perdurer la mémoire et le souvenir du dévouement de nos aïeuls.

A la suite, nous avons assisté au service religieux à YERVILLE.

Au retour nous avons déposé des gerbes aux monuments. L'association a offert le vin d'honneur à la Mairie.

A 13 heures, banquet à l'Auberge du Bois Saint Jacques

Membres de l'association et Mme BEAUDOUIN, Maire



Le 5 Décembre, Journée Nationale des tués en A.F.N. Dépôt de gerbes sur les tombes à Motteville.

Cette année, nous avons remplacé notre drapeau qui avait été offert en 1922 par un drapeau pourtant les inscriptions 14-18 39-45 AFN.

VENEZ NOUS REJOINDRE

LE BUREAU

FOIRE À D'AVRIL 2018, UNE BELLE RÉUSSITE !!!

L'association Malta en Fête a organisé sa GRANDE FOIRE À TOUT le DIMANCHE 15 AVRIL 2018. Une quarantaine d'exposants ont investis le centre du bourg de 6h à 18h00 à qui nous avons offert un bon café bien chaud qui les a réchauffés de la froideur de la levée du jour. Cette animation a permis à l'association de récupérer ses premiers euros qui s'ajouteront aux subventions attribuées l'association par le département et la commune et qui seront investis aux bénéfices des enfants et habitants de notre commune. Une Restauration de produits divers, gâteaux, crêpes fait par les membres bénévoles de l'association ont permis à nos exposants et visiteurs de se remplir l'estomac sur place, un franc succès, malgré une météo capricieuse qui ne nous a pas permis de terminer la journée au sec, les aléas de la saison, mais qui n'a pas empêché



la réussite de cette journée.

FETE DE LA PENTECOTE DU 19 AU 21 MAI 2018

L'association Malta en Fête de Motteville a organisé sa traditionnelle fête de la Pentecôte; 3 jours de festivités qui ont débuté l'après-midi du samedi 19 mai 2018 avec des animations gratuites pour les



enfants du village dont un atelier décoration de

vélos, trottinettes, brouettes, poussettes, tout ce qui roule, avec trente enfants inscrits et presque cinquante enfants présents. La journée s'est clôturée autour d'un goûter et la distribution de friandises



Le dimanche 20 mai, messe avec bénédiction du pain en l'église de Motteville animée par la fanfare de la Fraternelle d'Yvetot suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité avec remise de médailles du travail à la salle des fêtes Maltavilla. L'après-midi, les enfants sont passés par le stand de maquillage avant de défiler sur leur vélos et autres engins roulants décorés dans les rues de la commune, accompagnés parents et de nombreux spectateurs. L'association a remis à chaque enfant 5 € de tickets de manège à utiliser sur la fête foraine le lundi de Pentecôte, 75 enfants au total ont été concernés par cette opération. Une belle réussite aussi que le videgrenier auquel ont participés une soixantaine d'exposants sur une surface doublée par rapport à l'année précédente et visité par des centaines de chineurs, avec le soleil, le succès a été au rendezvous.

En fin de journée, retraite aux flambeaux offerte par l'association suivi à 23 heure du feu d'artifice, une explosion de lumières et de couleurs offert par la commune dans le ciel de Motteville.

Les festivités se sont poursuivies ce lundi 21 mai avec un concours de dominos avec de nombreux lots à gagner auquel ont participé 54 joueurs dès 9 h, à la salle des fêtes Motteville.

De 15 h à 17 h, des personnages bien connus étaient présents sur la fête foraine pour rencontrer les enfants : Iron Man, Reine des Neiges, Star Wars, Pat



Patrouille, Mickey et Minnie, Spiderman. Pour cette nouvelle équipe de Malta en Fête, Nous ne pouvons

que nous réjouir de ce succès et espérons faire aussi bien si ce n'est mieux, l'année prochaine.

Motteville a fêté Halloween,

Mercredi 31 octobre 2018, l'association Malta en

Fête a organisé un après-midi festif à l'occasion d'Halloween.



Les Mottevillais avec les enfants ont été conviés

à se retrouver à la salle des fêtes Maltavilla, mise à disposition par la mairie et transformée en maison hantée "horriblement" décorée pour l'occasion.



Pour la cinquantaine d'enfants présents, séance de maquillage afin de les grimer en fantômes, sorciers, sorcières, démons divers, vampires selon leurs

déguisements, divers ateliers créations animés par Nathalie et toutes l'équipe de bénévoles, puis, grand

goûté partagé suite à un défilé par groupes d'enfants dans notre commune afin de passer dans les chaumières récupérer des bonbons "un bonbon ou je te jette



un sort", une après midi bien chargée pour le plaisir des enfants. Nous remercions les Mottevillais qui se sont prêtés au jeu pour leur générosité.

Nous sommes heureux d'avoir eu autant de participants pour cette fête, c'était important pour Nous d'offrir aux enfants un bel après-midi à l'occasion d'Halloween.



C'est une première réussie à voir la joie des enfants présents à cette animation, les grands aussi ont bien rigolé; vivement Halloween 2019.

Belle affluence à la soirée paella dansante

L'association «Malta en Fête» avait organisé le samedi 17 novembre 2018 dans la salle des fêtes de Maltavilla mise à disposition à l'association par notre municipalité, une soirée paella dansante pour les Mottevillais, leur famille et amis, et quel plaisir de voir que nous avons remplie cette belle salle, au



point de refuser du monde pour cette soirée. Nous pouvons nous réjouir d'une belle participation avec près de 140 convives présents à cette soirée, animée par l'orchestre

Méli-Mélo. Après s'être agréablement délecté d'un succulent repas complet dans un cadre proposé de tables dressées avec soins, d'une décoration soignée, nos convives ont enchaîné les danses de salon, chacha, slows, salsas, et rocks entre autres. Les danseurs ont envahi la piste devant la scène entraînés par l'orchestre qui avait su marier les danses pour satisfaire son public dans une ambiance chaleureuse et conviviale jusqu'à 3h00 du matin.

Cela fait plaisir de voir qu'il est encore possible d'organiser des soirées sans aucun incident, de voir nos Mottevillais et nos amis des communes voisines participer à nos animations car nous sommes une équipe de bénévoles très impliquée : c'est une récompense pour le travail fourni toujours dans une très bonne ambiance.»



Alors rendez vous vous est donné pour la prochaine soirée dansante Samedi 16 novembre 2019.

Foire aux jouets et à la puériculture

Le 16 décembre 2018 a été organisé pour la 1^{ère} fois, dans la salle polyvalente de notre commune



Maltavilla mise à notre disposition par notre municipalité, une foire aux jouets et à la puériculture auquel ont participé une trentaine d'exposants dont un tiers résidents sur Motteville.

Une occasion pour nos Mottevillais, en fin d'année, de chiner encore de quoi faire quelques petits cadeaux pour les proches parmi tous les articles que



nos visiteurs pouvaient trouver auprès de nos nombreux exposants qui avaient répondus présents à cette animation, sur notre village. Bien que tardive, nous avons fait salle comble et même si le nombre de visiteurs n'a pas été à la hauteur de nos attentes, et surtout celle de nos vendeurs occasionnels et professionnels, nous avons reçus des encouragements pour que soit renouveler l'opération sur 2019, une bonne façon de remercier l'équipe de Malta en Fête qui a œuvrer pour que cette journée se passe dans la joie, la bonne humeur, sans incidents et que chacun et chacune puisse se restaurer.

Alors rendez-vous est pris pour le Samedi 30 novembre et dimanche 1^e décembre 2019, en attendant préparer vos cartons.

Arbre de Noël



Mercredi 19 décembre, l'équipe de bénévole de l'association Malta en Fête a organisé pour les habitants, pour les

enfants de Motteville l'Arbre de Noël. Quelle satisfaction pour toutes et tous ceux qui ont œuvré

pour que cette journée soit partagée dans la joie avec les Mottevillais. Plus de 60% des enfants de la commune accompagnés des parents, grands-



parents, tontons, tatas étaient présents à cette fête, ou tous ont pu prendre vers 16h30 un bon gouter fait de brioches, gâteaux, fruits, boissons diverses et s'émerveiller au fur et à mesure du spectacle qui leur était offert fait d'un défilé de leurs supers mascottes, princesses et princes et tout cela en chanson. Aucun enfant n'a laissé sa chaise pendant près d'une heure de ce superbe spectacle pour ne pas "en perdre une minute". Et Vous savez quoi !!, nous avons eu la visite du Père Noël, qui est venu nous voir porté par son attelage orné de guirlandes étincelantes tiré par deux superbes ânes et qui a remis à chaque enfant un magnifique paquet de bonbons offert par le CCAS. Le Père Noël qui nous a confié être très satisfait de voir tous ces enfants sages de la commune de Motteville



et fait savoir qu'il reviendra avec plaisir nous voir lors de la prochaine édition de 2019, ou nous espérons Toutes et Tous vous revoir

aussi nombreux et plus encore pour l'arbre de Noël

de Motteville. Un grand merci à l'équipe de Malta en Fête qui a œuvré que cette grande fête de Noël se passe dans la joie et la bonne humeur.

BONNE ANNÉE 2019

Les membres bénévoles de l'association Malta en Fête par la voix de son Président Michel Dannebey vous souhaitent que toute l'année 2019 soit à l'image des fêtes que nous vous avons proposé, de celles que nous venons de passer, belles, joyeuses, remplies de bonheur et d'amitié. Nous espérons que notre travail tout au long de cette année vous a donné satisfaction.

Que cette année 2019 soit pour vous source de vie et de joie, nous espérons participer activement à l'atteinte de ces objectifs en continuant de mettre en place des animations à l'attention des Mottevillaises, Mottevillais, de nos enfants et de créer ainsi le lien social nécessaire dans notre commune. Pour cela nous devrons trouver, tout au long de cette année, les moyens financiers qui nous permettrons de fonctionner. D'ores et déjà, nous recevons de la commune et du département des subventions qui participent pour 20% au financement de nos activités, notre souhait est que celles-ci soient revalorisées, et le reste, 80%, par la mise en place de diverses manifestations visant l'obtention d'un résultat bénéfique. Les divers évènements mis en place courant 2019 nous permettront de récolter les financements nécessaires au fonctionnement de votre comité des fêtes, nous y travaillerons.

En cette nouvelle année, recevez de la part de toute notre équipe nos vœux les plus toniques!

Bonne année à Toutes et Tous.

Le Président de Malta en Fête et son équipe

Michel Dannebay



Associations >> EAU DE COCO : SOLIDARITE en France et à l'international !

Depuis 2005, l'association Eau de Coco, association de Solidarité Internationale dont le siège est à Motteville, mène **3 programmes dans le monde entier** :

- Le programme Bel Avenir dans le **Sud de Mada- gascar** où des activités de soutien à l'éducation, à la santé et à l'environnement touche plus de 30 000 enfants et
 femmes chaque année,
- Le programme Coconut Water au Cambodge (Battambang) où nous travaillons sur les mêmes thèmes et soutenons chaque année environ 5 000 enfants et femmes,
- Le programme ESIP (Education à la solidarité internationale, à la citoyenneté et à la Paix) dans le monde entier où nous appuyons des échanges interculturels entre jeunes de différents pays afin de promouvoir la solidarité internationale et la Paix.



En 2018, Eau de Coco a accompagné différents séjours de jeunes malgaches en France et de jeunes français à Madagascar et au Cambodge. A Madagascar, l'association a scolarisé plus de 1 500 élèves vivant dans des conditions d'extrême pauvreté et fournit plus de 2 000 repas par jour à des enfants souffrant de malnutrition.

Eau de Coco est également à la coordination du festival des solidarités Seine & Caux regroupant de nombreuses associations cauchoises de solidarité.





La mairie de Motteville soutient l'association depuis

plusieurs années par l'accueil de groupes de jeunes malgaches (chanteurs et sportifs), la mise à disposition d'un local au sein du presbytère et l'appui à certains événements.

L'association **recherche des bénévoles ici et sur le terrain** pour des missions très diversifiées : coup de pouce à l'administration, reporter, réalisation de vidéos, organisation d'événements, tenue de stands, traduction de texte et document, distribution d'affiches, animations sportives...

Contact:

Adresse: Ass. Eau de Coco – 20 rue des Roseaux St Michel – 76970 Motteville

Site web: www.eaudecoco.org

Facebook / Instagram : www.facebook.com/associationeaudecoco

Mail: coordination@eaudecoco.org

Tel: 07 81 27 20 98

Associations >>

Motteville Informatique Pour Tous

Bilan Année 2017/2018

L'année dernière, nous étions 38 adhérents inscrits en majeur partie en perfectionnement répartis sur 5 sessions dont le détail est le suivant:

- ◆ Lundi 18H15 à 20H15 en perfectionnement avec Serge Tannay.
- Mardi 14H00 en débutant avec Gérard Forher.
- Mardi 17H30 en perfectionnement avec
 Dieulle Daniel et Gérard Krispin
- Mercredi 14H00 en perfectionnement avec Daniel Plaquin
- Jeudi 10H00 en perfectionnement avec
 Jean-Paul Desjardins et Philippe Jumeau

A noter quelques sessions supplémentaires sur la Généalogie et les réseaux sociaux ont été animées par Daniel Plaquin.



Nos actions et recommandations sont orientées vers la sécurité des systèmes, les mises à jour même si elles sont parfois pénibles mais nécessaires et les sauvegardes régulières afin d'éviter la perte totales des données. Je pense en particulier aux nombreuses photos pouvant être perdues en un instant. N'oublions

pas qu'une copie sur un support différent et indépendant est un minimum. (Panne d'un support ou attaque virale)

Les formalités administratives deviennent obligatoires, je pense aux déclarations fiscales, consultation des remboursements sécurité sociale et mutuelles, consultation des comptes bancaires, relevés de compteur électrique. Et enfin les achats en ligne qui méritent quelques attentions particulières.

ACHATS EN LIGNE: (Source: economie.gouv.fr)

Comment savoir que le vendeur est fiable ?

Pour être sûr que le site sur lequel vous souhaitez acheter un produit est fiable, la DGCCRF recommande « d'entrer le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme arnaque. » Dans les résultats de la recherche, vous pourrez vérifier si d'autres internautes ont déjà eu des mauvaises expériences avec le vendeur.

Il est également conseillé de choisir un site français ou européen, afin de vous garantir des droits (comme le droit de rétractation par exemple) que ne garantissent pas les sites installés hors de l'Union Européenne.

De plus, les sites internet ont l'obligation de publier les mentions légales : il vous est ainsi possible de vérifier le nom, la dénomination sociale, l'adresse, les contacts, etc.

Enfin, faites attention aux offres trop alléchantes. Elles cachent souvent des arnaques. Vérifiez attentivement le descriptif, « ne vous contentez pas de la photo! », précise la DGCCRF.

Avis consommateurs

Attention aux avis des consommateurs ! Ils ne sont pas toujours fiables ! Qu'il s'agisse de faux avis positifs postés par le professionnel, ou par son

Associations >>



Motteville Informatique Pour Tous

agence de communication, ou d'avis négatifs rédigés par un concurrent, les faux commentaires sur les sites en ligne trompent le consommateur et faussent la concurrence, même si la pratique des faux commentaires est interdite en France.

Paiement en ligne : les 5 conseils de la Cnil

1. Choisissez la double sécurité avec votre banque

Deux précautions valant mieux qu'une, vous pouvez utiliser les doubles sécurités de paiement proposées par certaines banques. Outre le traditionnel cryptogramme visuel (généralement un code à trois chiffres situé derrière votre carte), il vous est possible de valider votre paiement en ligne par une seconde étape. « Elle peut se matérialiser par un code secret demandé juste après un paiement », Il s'agit la plupart du temps d'un code envoyé par SMS que vous devez renseigner pour confirmer votre commande.

2. Vérifiez que la page est bien sécurisée

Ouvrez l'œil : si le formulaire pour renseigner votre numéro de carte bancaire n'est pas sécurisé, ne remplissez rien. La page doit en effet comprendre « une sécurisation HTTPS », représentée par « un petit cadenas (...) dans la barre d'adresse de votre navigateur », précise la Cnil. De la même façon, évitez autant que possible de communiquer vos coordonnées bancaires par d'autres biais non sécurisés : téléphone, mail...

3. Prenez garde aux sites inconnus

Certaines offres sont parfois trop alléchantes pour être vraies. Ne craquez pas sur de prétendues bonnes affaires sans avoir vérifié la réputation du site auparavant. « Lisez les notes et avis de consommateurs », conseille par exemple la Cnil.

« Méfiez-vous des sites qui proposent un prix nettement plus bas que ses homologues. »

4. Évitez d'enregistrer vos coordonnées bancaires

Réfléchissez à deux fois avant de garder en mémoire votre numéro de carte sur votre téléphone ou votre ordinateur. Certaines applications et certains navigateurs Internet vous proposent d'enregistrer vos coordonnées pour ne pas avoir à les retaper ultérieurement. Une méthode déconseillée par la Cnil : « ces terminaux ne sont pas nécessairement conçus pour garantir une sécurité optimale des données bancaires ».

5. Méfiez-vous des réseaux WiFi publics

Pas de précipitation pour faire vos achats. Si vous êtes connecté à un WiFi public, dans un café, un hôtel ou une gare par exemple, mieux vaut ne pas rentrer votre numéro de carte. « Un éventuel pirate peut saisir l'occasion d'un WiFi mal chiffré pour (...) intercepter certaines de vos données », met en garde la Cnil. Attendez d'être plus à l'abri, sur un réseau privé.

Si vous avez des difficultés pour vous servir de votre ordinateur, pensez que le club informatique de Motteville vous propose plusieurs sessions .

La rentrée informatique 2019-2020 est prévue début Octobre.

Renseignements;

M. Dieulle Daniel:06.81.77.77.69

Courriel: motteville.informatique@laposte.net

Site internet:

http://motteville.informatique.com

« EMC »

Entente Motteville Croixmare



L'Entente MOTTEVILLE CROIX-MARE c'est l'accueil de jeunes sportifs dès l'âge de 5 ans et jusqu'à 100 ans... Le club en quelques chiffres :

16 équipes :

<u>CATEGORIE</u>	Nombre d'Equipes				
Débutants U7	2				
Pré-poussins U9	2				
Poussins U11 Filles	1				
Poussins U11	2				
Benjamins U13	2				
U18	1				
U15	2				
Seniors	2				
Matin excellence	1				
Vétérans	1				
Soit un total pour la saison 2018	3/2019 de <u>270</u>				
licenciés dont 140 licenciés en catégorie école de foot					
(débutants à U15)					

Les entrainements:

•	Lundi soir	18h30	U15			
•	Lundi soir	19h00	U11 et U13			
•	Mercredi ap	rès-midi				
	•	14h30	débutants U7			
•	 Pré- poussins U9 – Poussins U11 					
		16h30	Benjamins U13			

18h30 **U15**

• Mardi et Jeudi soir

19h30 **U18**

- Seniors - Matin - vétérans

Les matchs ont lieu le samedi après-midi pour les jeunes et le dimanche pour les équipes adultes.

RESULTATS SPORTIFS du club

En finissant 7éme de son championnat, l'équipe A de l'après-midi s'est maintenue en championnat de première division du district, l'objectif pour cette année est de finir dans les six premiers.

Sportivement, l'excellent travail des entraineurs, dirigeants et joueurs en 2018/2019 a pris son sens durant cette année ce qui nous a permis de réaliser une très belle saison.

Nos équipes jeunes, menées par Emmanuel Petit, responsable de l'Ecole de foot, ont obtenu d'excellents résultats.

Equipe U11 Féminines





Entente Motteville Croixmare



Equipe U13 – A – Fini 1^{er} a la 1ere phase et donc ils



ont pu affronter des clubs de R2 en 2eme Phase

<u>Séjour à ST ETIENNE pour nos U11 et U13 du 21 au</u> <u>24 avril 2018</u>



Sortie Bowling et Weeky Parc.



Le 19 décembre dernier, 110 enfants accompagnés de dirigeants et de parents ont participé à la sortie bowling pour les grands et Weeky Parc pour les plus petits. A l'issue de la journée, un gouter leur a été offert à la salle des Fêtes de FLAMANVILLE.

L'école de foot.

L'entrainement des jeunes, organisé par Manu, a lieu le lundi soir et le mercredi après-midi. Le travail accompli par les éducateurs et les dirigeants est de très bonne qualité, d'où les résultats très



encourageant de nos équipes.

« EMC »

Entente Motteville Croixmare



Les portes ouvertes.







Visite du Président du District de Seine Maritime le 12 septembre

Les féminines du Havre en démonstration le 29 aout.

Porte ouverte le 05 septembre

L'arbitrage.

Notre club compte 2 arbitres Quentin Chappelle et Corentin Petit, suite à leurs bonnes prestations ils dirigent et participent aux rencontres de Ligue.

Le stade:

La Municipalité de Motteville a procédé à la restauration de la pelouse courant juillet, carottage du terrain, ensemencement et apport d'engrais, le club a pris en charge l'arrosage durant l'été.

Le nettoyage des vestiaires, le traçage des terrains, toutes ces taches sont réalisées par les dirigeants et les dirigeantes, je tiens à les remercier sincèrement car ces fonctions sont indispensables pour le maintien en bon état de nos installations.

Président Didier DELAUNAY
Vice-président Emmanuel MULLER
Secrétaire Sophie MASE
Trésorière Doria PETIT
Secrétaire Adjointe: Elodie DUPERRON

Un grand merci à l'ensemble des sponsors, ils assurent un rôle essentiel dans le développement de notre club : jeux de maillots, survêtements.

Nous remercions les Municipalités ainsi que les nombreux donateurs, qui, par leur aide nous permettent de faire vivre notre Association.

Bonne année à tous.

Le Président, Didier DELAUNAY



Saison 2017-2018 2ème phase

Entre janvier et mai 2017, les résultats ont été stables et chacune des équipes est restée à son niveau . Cela a été difficile pour chacune des équipes mais toutes de la régionale 4 pour l'équipe 1 à la départementale 3 se sont maintenues.

L'assemblée générale a eu lieu le.8 juin 2018. A cette occasion , les rapports moraux et financiers ont été approuvés à l'unanimité par les membres présents.

L'association présente un bilan financier stable par rapport à l'an dernier.

Présid0ent : Claude Lecoq Trésorier : Christophe Jouen Secrétaire : Daniel Lecoq



A l'occasion de cette assemblée, il a été décidé d'engager une équipe de départementale 3 en moins du fait de la diminution des effectifs.

Si le nombre de licenciés reste stable autour de 25 joueurs, les disponibilités en joueurs ne permettent plus d'assurer l'engagement de 5 équipes.

Dès lors, quatre équipes ont été engagées pour la saison 2018/2019 une en régionale 4, deux en départementale 2 et une en départementale 3.



Saison 2018-2019

Lors de la première phase qui vient de s'achever, les difficultés demeurent, en effet deux joueurs ont souhaité prendre du recul et les résultats en ont été affectés.

Ainsi, après plusieurs années en régionale, notre équipe 1 n'a pas pu se maintenir à ce niveau et évoluera dès janvier en départementale 1.

L'équipe est composée de Christophe Jouen, Pascal Lebrun, Sylvain Burette et David Jouan. Le capitaine Christophe Jouen remercie les joueurs ayant remplacés les absences.

Clt Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1 SAINT MARCEL TT 1	19	7	6	0	1	0	64	34
- CEP ST NICOLAS 2	19	7	6	0	1	0	59	39
3 PLATEAU HAVRAIS 1	17	7	5	0	2	0	62	36
4 TT DE L ARCHE 3	15	7	4	0	3	0	54	44
5 CP QUEVILLAIS 7	13	7	3	0	4	0	43	55
6 CP YVETOT 4	11	7	2	0	5	0	43	55
- AS HONG LANDIN 1	11	7	2	0	5	0	42	56
8 AS MOTTEVILLE 1	7	7	0	0	7	0	25	73

En départementale 2 l'équipe 2 termine la première phase à la 5ème place ; L'équipe est composée de Jean Baptiste Buquet, capitaine, Nicolas Fossé, Fabrice Mahaux, Christian Druaux, Kévin Michel

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	CP PAVILLY 5	20	7	6	1	0	0	86	40
2	CPMA 1	17	7	5	0	2	0	74	52
3	ST LAURENT CAUX 1	15	7	4	0	3	0	61	65
-	AMSPSTEMARGUER 1	15	7	4	0	3	0	66	60
5	AS MOTTEVILLE 2	13	7	3	0	4	0	65	61
-	ASS. VARENGEVIL 1	13	7	3	0	4	0	56	70
7	CP YVETOT 7	11	7	2	0	5	0	55	71
8	LE TRAIT YAINVI 3	8	7	0	1	6	0	41	85



Également en départementale 2 , l'équipe 3 termine aussi à la 5 ème place. L'équipe est composée de Frédérick Lefebvre, Nicolas Laurent, Yves Jouen, Jean Marc Foubert et Claude Lecoq



l'équipe 3 de la première phase Nicolas LAULENT, Frédérick LEFEBVRE, Jean Baptiste BUQUET et Fabrice MAHAUX

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	E BOOS MTT 3	19	7	6	0	1	0	80	46
2	FRANQUEVILLE ST 8	18	7	5	1	1	0	72	54
3	GRD COURONNE TT 3	15	7	3	2	2	0	66	60
-	CP PAVILLY 6	15	7	4	0	3	0	74	52
5	AS MOTTEVILLE 3	13	7	2	2	3	0	59	67
6	FRJEP ESLETTES 2	12	7	2	1	4	0	61	65
-	ETT OISSEL 6	12	7	2	1	4	0	55	71
8	ENT ST PIERRE 15	8	7	0	1	6	0	37	89

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	G C O BIHOREL 2	14	5	4	1	0	0	54	36
2	AS MOTTEVILLE 4	12	5	3	1	1	0	56	34
-	US C BOIS GUILL 8	12	5	3	1	1	0	47	43
4	CANTELEU MAROMM 6	11	5	3	0	2	0	55	35
5	CP BARENTIN 2	9	5	2	0	3	0	42	48
6	CPMA 2	8	5	1	1	3	0	42	48
7	CP PAVILLY 7	7	5	1	0	4	0	32	58
-	AMSPSTEMARGUER 2	7	5	1	0	4	0	32	58



l'Équipe 4 qui évolue en départementale 3 qui a encore deux matches à disputer en première phase en ce début d'année se classe actuellement 2 ème de sa poule. Un excellent début de saison pour les frères Jouen qui engrangent les victoires .

L'équipe est composée de Delphine Jouen, Corentin Jouen, Mathéo Jouen, Gérard Couturier , Daniel Lecoq et Hugues Petit.

Cette année par manque de possibilités d'organisation, nous n'avons pas pu organiser un 22ème tournoi au profit du Téléthon, à la date prévue. C'est donc le 29 décembre que les membres de l'association ont organisé ce tournoi. Les clubs voisins ne se sont pas déplacés cette année. Une vingtaine de joueurs se sont affrontés dans une excellente ambiance en simple ainsi qu'un double surprise (tirage au sort).

C'est un ancien joueur de Motteville , Vivien Vérel, qui remporte ce tournoi face à Sylvain Burette. Claude Lecoq termine 3ème et Christophe Jouen 4ème .

En double surprise, Delphine Jouen associée à Jean Baptiste Buquet s'imposent face à Christophe Jouen et Hugues Petit.

L'association tient à remercier ses généreux donateurs pour ce tournoi

- ⇒ Monsieur Batut député
- ⇒ Monsieur Trassy Paillogues Conseiller Départemental, Maire de Yerville
- ⇒ Madame Beaudoin, Maire de Motteville
- ⇒ Monsieur Petit, 1 er adjoint de Motteville
- ⇒ Monsieur Halbourg, 3 ème adjoint de Motteville
- ⇒ Monsieur Yzet, président d'honneur de l'ASMTT
- ⇒ Monsieur et Madame Naze, antiquités de Motteville
- ⇒ Monsieur et Madame Nicolas, Auberge du Bois Saint Jacques de Motteville
- ⇒ Monsieur Thorel Hervé, Multi Réseaux de Sahurs,
- ⇒ Monsieur Lecoq Gérard, conseiller municipal de Motteville
- ⇒ Monsieur Lebrun Pascal de l'ASMTT
- ⇒ Monsieur Buquet Jean Baptiste de l'ASMTT
- ⇒ Monsieur Lecoq Daniel de l'ASMTT
- ⇒ Hyper Marché Leclerc, Yvetot
- ⇒ Crédit Mutuel Yvetot
- ⇒ Caisse d'épargne de Haute Normandie

L' association tient à remercier vivement la municipalité pour l'octroi d'une subvention ainsi que pour les travaux d'entretien réalisés. Des travaux de couverture sont en cours afin d'enrayer les infiltrations d'eau



et quelques boiseries sont à remplacer à l'étage.

Le ménage est réalisé par quelques membres de l'association, toujours les mêmes. Il faut environ deux heures à chaque fois afin de nettoyer l'étage et la salle du rez de chaussée. Une nettoyeuse électrique (monobrosse) est mise à notre disposition par la municipalité pendant les vacances.

Les entraînements ont lieu le mardi de 20h30 à 23h00 et le samedi de 16h30 à 19h30.

Les rencontres de compétition ont lieu le vendredi soir pour les départementales. Les personnes intéressées par la pratique du tennis de table peuvent se rendre à la salle les jours d'entrainement soit pour le loisir ou bien en compétition.

L'association sportive Mottevillaise de tennis de table vous souhaite une excellente année 2019

Le Président: Claude LECOQ



Le Téléthon 2018

INNOVER POUR GUERIR

Le Téléthon est un évènement unique qui rassemble plus de 5 millions de français chaque 1^{er} weekend de décembre autour du combat contre les maladies rares.

Les dons collectés servent à financer la recherche sur les maladies génétiques rares et également pour l'accompagnement des malades atteints de myopathie.

Baptisée « Vaincre la maladie », l'édition 2018 a témoigné des premiers succès de la thérapie génétique rare du sang, du foie et du système immunitaire.

Accès aux soins, accompagnement des familles, défense des droits, l'AFM-TELETHON agit pour améliorer la qualité de vie des malades en attendant la guérison.

Cette année encore, les bénévoles se sont retrouvés pour élaborer le programme du Téléthon 2018.

Notre parrain, François VALERY, a donc le vendredi soir, animé le Téléthon de Motteville au grand plaisir de ses fans!



A travers son talent de mélodiste, François VALERY a su faire chavirer le cœur de son public en passant par ses nombreux succès « d'Emmanuelle » à « Dream in Blue » et « Elle danse, Marie ».

« Aimons-nous vivants » reste sans doute le tube le plus représentatif de sa carrière, connu par de nombreuses générations.

Une belle soirée musicale remplie de joie et d'émotion !

En avant première, le Groupe Cybe and Friends, également apprécié par notre parrain, nous fit vibrer au rythme de sa musique.



Pour assurer ce spectacle, tous les bénévoles étaient mobilisés dès le vendredi matin. Agrandissement de la scène (plateaux fournis par la Société BULTEL), mise en place de l'éclairage (Société ATL) et de la sonorisation (effectuée par Matthieu, technicien chez Yves LEROY).

Merci encore à tous ces prestataires qui contribuent à la bonne organisation de ce concert.

Le Téléthon 2018

Durant cette soirée, tartiflette, sandwichs, gâteaux et boissons, sans oublier l'incontournable vin chaud, étaient proposés aux personnes qui souhaitaient se restaurer.

Comme chaque année, la vente d'enveloppes à 1 € et de couronnes de Noël étaient à la disposition du public sans oublier notre tombola permettant de gagner un panier comprenant un assortiment de chocolats Kinder... une mise en bouche chocolatée avant les fêtes de Noël pour le plaisir des gourmands!

Le samedi midi, un apéritif fut offert par la Municipalité suivi le samedi soir, d'un loto qui se déroula dans la bonne humeur.



Le samedi après-midi avant Noël, un tournoi de tennis de table était organisé à la salle des sports de Motteville. A l'issue de ce tournoi, un chèque de 170 € a été remis pour le Téléthon.

Un grand merci à nos crêpières bénévoles qui ont permis la dégustation d'excellentes crêpes vendues à l'Epicerie de la Clairière et tout au long de ce weekend.

La somme de 5600 € a été remise à Annie et Patricia, coordinatrices de l'Association UNYTHON.

Grâce à cet élan populaire du Téléthon, une révolution scientifique, médicale et sociale a été engagée et des premières victoires remportées.

Ces victoires sont les résultats concrets de votre incroyable générosité!

Rien ne serait possible sans vous!

MERCI à tous!

Je renouvelle mes remerciements à tous les bénévoles pour leur dévouement, leur disponibilité sans oublier les sponsors et tous les généreux donateurs particulièrement pour les lots de notre loto!

Très bonne année à tous!

Le prochain Téléthon aura lieu les 6 et 7 décembre 2019.

Didier DELAUNAY

Randonnée des Comtes de Germiny



Yerville et ses environs

Yerville, cité cauchoise de caractère, se situe au centre du territoire de la Communauté de Communes d'Yerville. Plateau de Caux. En plein coeur du pays cauchois et à seulement 25 km de la côte d'Albätre, ce territoire, composé de 19 communes se découvre tout au long de ses itinéraires. Où le terroir, ruralité et nature raviveront les charmes de la campagne.

IGN Série bleue (1:25000)

Yewille

Renseignements

Office de Tourisme Yerville - Plateau de Caux Tél.: 02 32 70 33 81

Office de Tourisme du Pays Plateau de Caux Tél: 02 35 97 00 63

Seine-Maritime Tourisme



Chemin Randonnée







7 km – 1h30 environ Départ : Mairie de Flamanville

AVIS DU RANDONNEUR

. nes de Motteville et Flamanville

Le départ du parcours commence au pied de la mairie de Flamanville, également place de l'église. Empruntez la route sur votre gauche afin de passer devant l'école et tournez à la l'ère route sur votre droite (rue du petit pont).

- 2 Au bout d'environ 300 mètres, vous vous dirigerez vers le chemin de plaine long de 400 mètres pour rejoindre ensuite la D20.
- 3 De là, empruntez le chemin des aubépines, long de 600 mètres. A l'issue de celui-ci, bifurquez sur votre droite afin de récupérer la d23.
- 4 Au bout de 300 mètres , tournez à droite et passez ainsi devant l'aire de pique-nique réaménagée de Motteville, lieu paisible et agréble agrémenté d'un étang.
- 5 Vous contournerez ensuite cet aire de pique-nique et vous traverserez de nouveau la D20 afin de rejoindre la passerelle au-dessus de la voie ferrée.

- 7 Au rond-point, vous tournerez sur votre droite et passerez devant l'église. Empruntez alors la voie communale, la 1ère sur votre
- 8 Au bout de 500 mètres, vous tournerez sur votre droite. Vous ferez de même quelques centaines de mêtres plus loin encore.
- 9 Au bout de 300 mêtres, vous arriverez de nouveau au croisement de la D20, au niveau de la pépinière. C'est là que 300 mêtres plus loin, vous apercevrez le calvaire de la commune.
- 10 Vous passerez alors tout droit et tournerez au chemin de plaine sur votre droite 100 mètres plus loin. Un sentier long de 100 mètres vous y attendra puis un 2 ème fort agréable d'environ 400 mètres. A l'issue de ces deux chemins, vous arriverez au cimetière, lieu de départ de ce parcours.

Document réalisé par la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux. Plateau de Can Chapelle Guilbert 152 LÉGENDE Départ du circuit St-Jacqu Curiosité Eglise visible Panneau d'information 147 🔝 Aire de pique-nique 0,7 C Motteville Flamanville 142 le Carreau les Fosses dé Cour Bel Évent 158 POUR TROUVER SON CHEMIN Sur la carte, le drapeau indique le point de

Commerces & Artisanat



Auberge du Bois S^t Jacques

Rue de la Gare 76970 Motteville Tel : 02 35 96 83 11



L'Orangerie

Chambres d'hôte Location de salle de réception 357 rue Alexis Ricordel 76970 Motteville

Tél.: 02 35 95 61 68



Bultel Location

Location matériel de réception 2,Rue du Bois Guilbert Tel: 02.35.56.05.35



Artisan Carreleur

Benoit BRET

74, Rue Alexis Ricordel 76970 MOTTEVILLE

Tel: 02-35-95-49-17 - 06-61-57-26-64



Bar Epicerie "La Clairière"

Place de l'Eglise Tél. : 02 35 95 46 23



Thierry NAZE

Antiquités, Ebénisterie 285 rue Jean Douence 76970 Motteville Tél.: 02 35 56 41 99



Pépinière de la Clairière

ouvert les dimanches et jours fériés 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Tél. : **02 35 56 26 56**



SAHURS 02 35 34 96 84



Bruno Pièces Détachées

Rue du Bois Saint-Jacques - RD 20 76970 Motteville

Tél.: 02 32 70 12 54



Négoce agricole rue de la Gare Tél. 02 35 96 85 31 76970 Motteville







Horaires des déchetteries et des plateformes de déchets verts

Horaires d'hiver

HORAIRES D'HIVER				
Plateforme d'Harcanville				
(du 30 octobre au 31 mars 2019)				

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi		
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h
		13h30 - 17h
		13h30 - 17h
	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche		

HORAIRES D'HIVER Plateforme de St Laurent en Caux (du 30 octobre au 31 mars 2019) ZA de St Laurent

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche		

HORAIRES D'HIVER Déchetterie de Doudeville (du 30 octobre au 31 mars 2019 Rue du Val D'Auge © 02.35.95.68.81

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	
Mardi	9h - 12h	13h30 - 17h
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche		

HORAIRES D'HIVER Déchetterie d'Yerville (du 30 octobre au 31 mars 2019) 951 rue Notre Dame de Pontmain ® 02.35.96.22.63

	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 17h
Mardi		13h30 - 17h
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi		13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche		

Horaires d'été

Plateforme d'Harcanville (du 1^{er} Avril au 31 octobre Rue de la Gare

	(1778-18)	10 to 500
Π Ι.	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	13h30 - 19h
Mardi		
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Jeudi		13h30 - 19h
Vendredi		13h30 - 19h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 19h
Dimanche		

Plateforme de St Laurent en Caux (du 1er Avril au 31 octobre)

7A de Saint Laurent

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		13h30 - 19h
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h - 12h	13h30 - 19h
Dimanche		

Déchetterie de Doudeville (du 1^{er} Avril au 31 octobre, Rue du Val D'Auge

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	
Mardi	9h - 12h	13h30 - 19h
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 19h
Dimanche		

Déchetterie d'Yerville (du 1^{er} Avril au 31 octobre)

951 rue Notre Dame de Pontmain

	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 19h
Mardi		13h30 - 19h
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Jeudi		13h30 - 19h
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 19h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 19h
Dimanche		